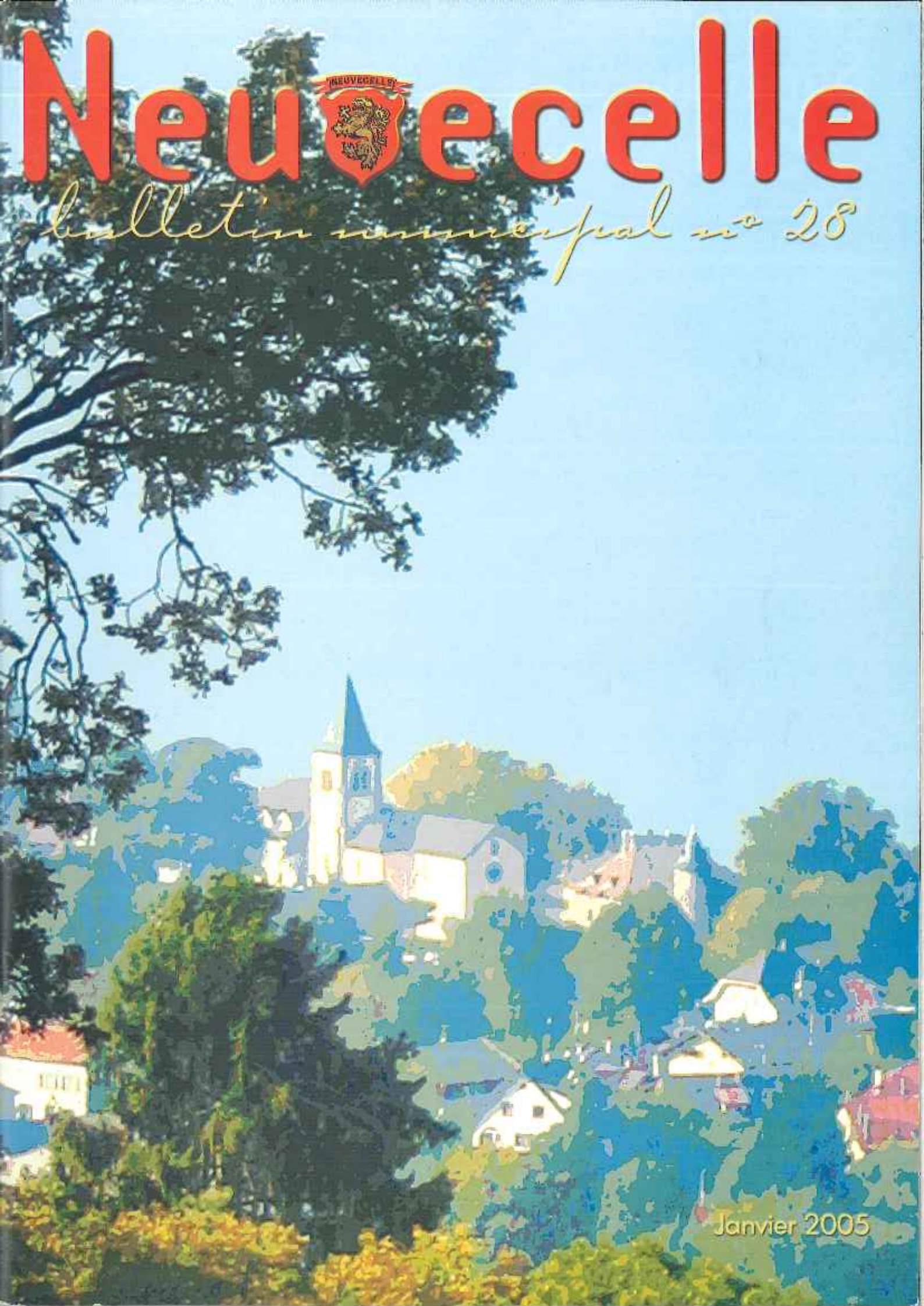


Neuvecelle



bulletin municipal n° 28



Janvier 2005

Sommaire

La vie communale

- Le mot du maire 1
- Comptes administratifs 2
- Les finances communales à l'usage de tous 4
- Concours départemental des Villes & Villages fleuris 5
- Concours des maisons fleuries 6
- Permis de construire 9
- Etat civil 1904 11
- Etat civil 2004 12
- Réunions du conseil municipal 14

La vie scolaire

- Ecole maternelle 16
- Ecole élémentaire 17

Chronique des associations

- Club de l'Amitié 18
- Neuv'Gym 18
- Les Pyrrhocorax Graculus 19
- Handball 19
- Restaurant scolaire 20
- La Neuvecelloise 21
- Ecole du chat libre 22
- Espace danse 22
- Le Jardin des Sons 23
- L'Ou Nov Chatni 24
- Donneurs de sang 25
- Trompes de chasse 27
- Le Marque page 28
- Groupe Généalogie 29
- Atelier d'Art 29
- Neuvecelle Loisirs Culture 30

Articles

- Des racines qui ont des ailes 32
- Neuvecelle demain 34
- Grande-Rive 36
- Le Tonkin 38
- Un arbre de chez nous 40
- Vous & Nous 43
- Mireille 45
- A mon ami Antoine 45

Vie pratique

- Renseignements 46
- Les reconnaissez-vous ? 54
- Concours photos 57

4^e couverture



Vue de Neuvecelle depuis Valère

page 56



Vue de Marâche depuis Valère

Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2005 et remercie toutes les sociétés qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.



Mot du Maire



Quelle politique de développement pour la Commune? Le projet de construction d'une vingtaine de logements et d'une supérette à Milly nous amène à nous poser la question.

Lorsqu'on demande à la plupart de nos concitoyens: « d'où êtes-vous? », inévitablement la réponse est: « d'Evian ». Comme si Neuvecelle était un quartier d'Evian. Comme si Neuvecelle n'existait pas réellement. Avec ses 2400 habitants permanents, Neuvecelle a une taille suffisante pour avoir sa propre identité. Et pourtant il lui manque cette notion de territoire qui donne à chacun le sentiment d'appartenir à une Commune plutôt qu'à une autre.

Les perspectives d'évolution dépendent de la réalité d'aujourd'hui.

Si on regarde le budget communal on se rend compte que les recettes ont principalement deux origines, en dehors des dotations d'Etat: en premier lieu, les taxes liées à l'hôtellerie et aux eaux minérales, ensuite les taxes foncières et d'habitation. Neuvecelle est une Commune touristique et résidentielle par ses revenus.

La position géographique de notre Commune en fait une partie de l'agglomération d'Evian. Il est cependant intéressant de constater que sur 900 actifs que compte Neuvecelle, un tiers travaille sur la Commune, pour la majorité dans l'hôtellerie, un tiers travaille en Suisse et le dernier tiers dans l'agglomération de Thonon-Evian. Neuvecelle est une Commune du bassin lémanique par l'activité de ses habitants.

Tout le travail des municipalités qui se sont succédées depuis les années 1970 a été d'affirmer l'identité de la Commune.

Les premiers documents d'urbanisme datent de 1979. Ils ont été élaborés dans un contexte de transition. La Commune avait perdu son caractère agricole et se cherchait un nouvel équilibre. Elle comptait alors 1200 habitants. Dès cette époque les choix ont traduit une volonté de prendre en compte cette mutation pour faire de Neuvecelle un lieu de vie véritable. Le principe était de recentrer la Commune autour d'un pôle et compenser ainsi l'éparpillement rural des hameaux. Milly s'est trouvé conforté dans un rôle de centre pour accueillir logements collectifs, commerces et services. Parallèlement la protection des grandes unités paysagères était assurée à l'amont du territoire tout en permettant les constructions à l'échelle du coteau urbanisable. Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours de révision pérennise l'ensemble de ces principes.

En 25 ans la population a doublé. Les équipements et les services ont dû s'adapter. L'extension de Milly s'inscrit dans cette démarche. Les discussions qui accompagnent le projet montrent que le centre de Neuvecelle a pris un caractère urbain et qu'il convient d'en revoir le fonctionnement dans son ensemble. Notre volonté est de lui conserver sa spécificité « rurale »: « Entre lac et montagnes, sur les rives du Léman, Neuvecelle jouit d'un charme particulier qui retient parfois les touristes d'un jour pour toute une vie ». C'était les mots de Mireille Valat.

A l'occasion de cette nouvelle année, je souhaite à chacun d'être fier d'y habiter et d'y trouver la joie et le bonheur.

Louis Duret

Comptes administratifs 2003

Le **compte administratif** est le document comptable qui retrace l'ensemble des réalisations (recettes et dépenses) de l'année écoulée et qui détermine donc le résultat d'exécution du budget.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	316 902,40
Charges de personnel et assimilées	450 774,06
Autres charges de gestion courante (contributions aux structures intercommunales et subventions)	383 919,65
Charges financières (intérêts des emprunts)	176 124,70
Charges exceptionnelles	705,18
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	20 507,06
Total	1 348 933,05

RECETTES

Produits des services (redevances, concessions et prestations)	71 045,78
Impôts et taxes	1 377 013,58
Dotations et participations	595 037,00
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	25 375,62
Atténuation de charges (remboursement de salaires)	19 811,33
Produits financiers (participations)	8 619,75
Produits exceptionnels	26 688,71
Résultat reporté	82 730,32
Total	2 206 322,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Dotations, fonds divers, réserves	51,38
Subventions d'investissement	19 276,67
Remboursements d'emprunts (capital)	330 036,70
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	21 025,80
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	730 778,49
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	433 107,66
Résultat reporté	380 327,45
Total	1 914 604,15

RECETTES

Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	91 333,00
Subventions d'investissement	160 541,81
Emprunts et dettes assimilées	691 462,61
Immobilisations en cours	53 456,17
Opérations d'ordre	20 507,06
Affectation du résultat n-1	746 239,45
Total	1 763 540,10

Excédent de fonctionnement	857 389,04
Déficit d'investissement	-151 064,05
Excédent global de clôture	706 324,99
Restes à réaliser de l'exercice : Dépenses	1 290 192,00
Recettes	765 564,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Achats d'eau, d'énergie, de fournitures et redevances	202 851,67
Charges de personnel et assimilées	35 885,87
Autres charges de gestion courante	16 081,96
Charges financières (intérêts des emprunts)	33 059,45
Titres annués	26,38
Dotations aux amortissements	86 393,00
Total	364 298,33

RECETTES

Produits de gestion courante (ventes d'eau)	397 074,11
Produits exceptionnels	47 204,83
Total	444 278,94

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Subventions d'investissement	29 725,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	46 805,54
Immobilisations corporelles	13 453,15
Immobilisation en cours	59 456,27
Total	149 439,96

RECETTES

Excédent antérieur reporté	97 236,98
Apports, dotations et réserves	8 841,09
Subventions d'investissement	8 841,09
FC TVA	11 803,00
Amortissement des immobilisations	56 393,00
Résultat antérieur	24 762,58
Total	229 036,65

Excédent d'exploitation	79 980,61
Excédent d'investissement	79 596,69
Excédent global de clôture	159 577,30

Restes à réaliser :

Dépenses	415 672,00
Recettes	274 133,00

Budgets 2004

Le **budget primitif** prévoit les recettes et les dépenses de l'année en fonction des priorités de la politique municipale, de la richesse de la commune et de la nécessité d'équilibrer les comptes. Le **budget supplémentaire**, établi en cours d'année, vient affiner les prévisions budgétaires et reprend les résultats antérieurs.

BUDGETS 2004 (PRIMITIFS ET SUPPLÉMENTAIRES) DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	412 728,00
Charges de personnel	511 086,00
Autres charges de gestion courante (contributions aux structures intercommunales et subventions)	432 808,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	171 948,00
Charges exceptionnelles	500,00
Virement à la section d'investissement	787 365,00
Total	2 316 435,00

RECETTES

Atténuation de charges	15 500,00
Produits des services (redevances, concessions, prestations, remboursements)	91 015,00
Impôts et taxes	1 413 460,00
Dotations et participations	578 932,00
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	14 000,00
Produits financiers (participations)	5 710,00
Produits exceptionnels	16 122,00
Excédent de fonctionnement reporté	181 696,00
Total	2 316 435,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Dotations, fonds divers et réserves	740,00
Remboursements d'emprunts (capital)	303 247,00
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	34 829,00
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	747 036,00
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	1 596 277,00
Déficit d'investissement reporté	151 065,00
Total	2 883 794,00

RECETTES

Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	911 904,00
Subventions d'investissement	485 577,00
Emprunts et dettes assimilées	698 948,00
Virement de la section de fonctionnement	787 365,00
Total	2 883 794,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges de gestion	283 155,00
Charges de personnel	40 000,00
Autres charges de gestion courante	17 313,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	19 491,00
Charges exceptionnelles	750,00
Dotations aux amortissements	88 215,00
Virement à la section d'investissement	35 971,00
Total	454 895,00

RECETTES

Excédent antérieur reporté	18 038,00
Produits de gestion courante (ventes d'eau)	425 894,00
Produits financiers	4 611,00
Produits exceptionnels	36 352,00
Total	484 895,00

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Subventions d'investissement	30 609,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	50 442,00
Immobilisations corporelles	126 286,00
Immobilisation en cours	327 744,00
Travaux pour le compte de tiers (schéma directeur d'alimentation en eau du Canton)	95 319,00
Total	630 400,00

RECETTES

Apports, dotations et réserves	85 198,00
Subventions d'investissement	107 765,00
Emprunts et dettes assimilées	147 962,00
Amortissement des immobilisations	88 215,00
Travaux pour le compte de tiers (schéma directeur d'alimentation en eau du Canton)	85 693,00
Excédent antérieur reporté	79 596,69
Virement de la section de fonctionnement	35 971,00
Total	630 400,00



Les finances communales à l'usage de tous

millent de renseignements sur les questions que se posent les gens sur la commune. On y trouve une mine de renseignements sur ce qui s'est passé, sur ce qui se passe et sur ce qui se passera dans la commune.

Pour permettre que chacun, spécialiste ou non de ces choses, ait commodément accès à cette matière, qu'il est dommage de ne réserver qu'à l'usage de spécialistes, il nous a paru intéressant de présenter dans le bulletin municipal de 2005 la première d'une série de trois articles dont l'ambition est de mettre à la disposition des Neuvecellois un vademecum à l'usage de tous, pour en savoir plus sur les finances communales.

"Les finances de la commune ou les miennes, au fond, c'est pareil !"

On dit ça et là que les finances communales ne sont guère différentes de celles d'un ménage. La remarque est en grande partie fondée.

Dans la vie de tous les jours, consciemment ou non, nous gérons tous un budget. S'organiser pour ne pas dépenser plus qu'on ne gagne, planifier ses dépenses, gérer son argent oblige chacun de nous à prévoir, donc à organiser un budget, aussi modeste soit-il.

Pourquoi faire un budget ? Nous en attendons qu'il nous procure les moyens financiers d'assumer les besoins de la vie courante, qu'il soit suffisant pour nous permettre de rembourser nos dettes et, dans la mesure du possible, qu'il nous permette d'économiser suffisamment pour investir en quelques biens durables qui nous font tant envie.

Pour la commune, c'est très semblable. Au moyen des recettes du budget, la collectivité doit faire face aux dépenses courantes, elle doit rembourser, intérêts compris, l'argent prêté par les banquiers et elle doit épargner suffisamment pour pouvoir investir dans des travaux communaux utiles à tous.

La différence essentielle qui existe entre un budget particulier et le budget communal est que la commune a des comptes à rendre sur l'emploi qu'elle fait des deniers publics. Cette nécessité la soumet à des exigences particulières.

Faire un budget c'est prévoir. La Fontaine nous enseigne qu'il vaut mieux être fourmi que cigale. Le budget, c'est, en quelque sorte, pour la commune, la garantie que s'accorde dame fourmi de ne pas avoir à subir par imprévision le triste sort de dame cigale, les premiers frimas venus.

"Les finances communales, ça me concerne au quotidien"

Les finances communales, ce n'est pas mon affaire. Cela ne me concerne pas, entend-on dire souvent.

Rien n'est plus faux. En discutant en famille, en parlant avec les voisins, chacun est amené à évoquer la commune et ce qui s'y passe à un moment ou à un autre de sa vie sociale. Pour éviter de se faire l'écho de ragots ignorants véhiculés par tout un chacun, ne vaut-il pas mieux disposer de la bonne information, prise à la bonne source ? Au surplus, les impôts locaux, la facture d'eau, les taxes et autres produits communaux que tout un chacun est amené à payer constituent autant de contributions au budget communal qui ont un lien direct avec les finances de la commune et la manière dont elles sont gérées. Personne n'y échappe, chacun est concerné par l'exécution du budget communal, auquel il apporte bon gré mal gré chaque année sa quote-part.

D'où proviennent les ressources communales ? En acquittant, le mois d'octobre venu, les impôts locaux au Percepteur, chacun y contribue à hauteur de 40%. La surtaxe sur les eaux minérales représente 13% des recettes, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères participe à hauteur de 6%. L'Etat aide la commune et apporte 28% des ressources. Les produits domaniaux et autres constituent 13% des ressources.

Quel usage fait-on des ressources ? Les frais de personnel consomment 23% des ressources. Le remboursement de la dette amputée 22% de ces mêmes ressources. Les charges générales, achats de matières non stockables, services extérieurs et autres charges de gestion courantes représentent 20% du budget. Les contingents et les participations consomment 14% des recettes, les subventions aux associations ne représentent que 3% des ressources.

L'épargne disponible dégagée, qui sert à financer les travaux communaux, se situe à hauteur de 17% des ressources dont dispose la commune, ce qui est plutôt un bon chiffre en la matière.

Ce bref article ne constitue qu'un aperçu de ce qui peut être dit d'intéressant sur les finances communales. Nous irons plus au fond des choses lors de la parution des bulletins municipaux des années 2006 et 2007...

D'ici là, bonne lecture du bulletin et à bientôt.

Christian Ruffet



Le jury départemental a visité notre commune le 27 juillet 2004 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé. Pour mémoire, la commune de Neuvecelle était classée 2^e en 2003, avec une note de 79,50.

Avis-conseil formulé par le Jury suite à la visite de notre commune cet été :

La commune possède un cadre bâti de qualité et maintenu en parfait état.

Le fleurissement des particuliers renforce bien le fleurissement communal, principalement au niveau du quartier des hôtels restaurants.

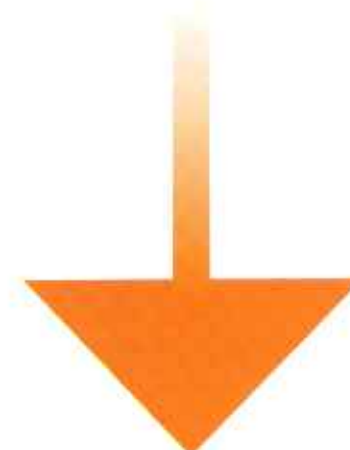
Le cadre végétal qui accompagne le parcellaire privé représente un patrimoine important (présence d'arbres remarquables et variés).

Le fleurissement communal apparaît cette année de moindre qualité par rapport aux années antérieures.

Il semble que l'entretien n'ait pas été adapté aux conditions climatiques particulières du mois de juillet.

Globalement, la commune possède un environnement net où les espaces sont organisés, définis et maîtrisés.

Concours départemental des villes et villages fleuris de Haute-Savoie



PALMARES 2004

Catégorie 3 - 2001 à 5000 habitants / Plaine
16 communes participantes

1 ^{er} prix	Magland	77,00
2 ^e prix	Douvaine	76,00
3 ^e prix	Saint-Cergues	73,00
4 ^e prix	Veyrier-du-Lac	72,50
4 ^e prix ex æquo	Groisy	72,50
5 ^e prix	Marnaz	72,00
6^e prix	Neuvecelle	71,50
7 ^e prix	Thorens Glières	71,00
8 ^e prix	Collonges-sous-Salève	70,00
9 ^e prix	Bons-en-Chablais	68,00
10 ^e prix	Saint-Jeoire en Faucigny	67,50
11 ^e prix	Sciez	67,00
12 ^e prix	Lugrin	66,00
13 ^e prix	Allinges	63,00
14 ^e prix	Valleiry	61,00
15 ^e prix	Villaz	58,50

Concours des

maisons fleuries



- 34^e MORAND Ludovic - 134, avenue de Lécherot
- 35^e BLANC Gabriel - 229, avenue de Milly
LAMY Gérard - 6, impasse des Moines
MINAM-BORIER Bernard - 8, rue du Parc d'Ausnières
POUX René - 196-A, impasse des Fleurs
- 36^e BONNEVIE Gilbert - 186, route de Grande-Rive
CETTOUR-CAVE Albert - 1150, route de Grande-Rive
- 37^e MATHONNET Michel - 117, le Pré des Portes
VERNAZ Christian - 7, chemin du Château
- 38^e LUGRIN Martial - 598, impasse du Flon
PERTUISEI Thérèse - 831, avenue de Maraiche
VULLIET Dominique - Route de Thollon
- 39^e CLAIMAND Roger - 43, avenue de Milly
- 40^e BROUSSENG Jeanine - 18, rue du Parc de l'Abbaye



Lauréat 1^{ère} catégorie

- GOY Joseph - Avenue d'Éviat
- MILANI René - 277, avenue de Milly
- TARRANO Roger - 38, avenue Seuvay
- PISSARD - 1654, avenue de Milly
- 41^e CHAPUIS Nicole - Parc des Vernes
DUCKET Michel - Avenue de Milly
BILION Jean-Paul - 62, chemin de Gravaigne
- 42^e LECOEUVE Georges - 28, chemin des Codes
- 43^e MORAND Gérard - 179, chemin de chez Duret

2^e catégorie MAISONS SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} MONNIER Gérard - 322 B, ch. des Houches
- 2^e CHESSEL Marcel - 83, ch. de Chez Seuvay
- 3^e JACQUIER Fernand - 3, av. de Verlagny

3^e catégorie BALCONS OU TERRASSES

- 1^{er} LAINE Bernard - 49, avenue de Maraiche
- 2^e BONNEFOND André - Le Gallia
- 3^e DI PASQUALE Giovanni - Le Gallia
- 4^e MARCILLY Anne-Marie - Le Gallia
- 5^e CHOUKROUNE Bruno - Le Gallia

4^e catégorie DECOR FLORAL INSTALLE SUR LA VOIE PUBLIQUE ET MURS

- 1^{er} MOROSAIO Aurèle - 114, av. de Montigny
- 2^e DEFOIY Claude - 793, rte de Grande-Rive
- 3^e TINANT Pascal - 514, ch. des Houches

5^e catégorie IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1^{er} LE CLOS CHENEVIERE
- 2^e LE MILLY
- 3^e LE GALLIA - Bâtiment C
- 4^e CHENAL-LAURENT - Le Rond-Point

6^e catégorie COMMERCES ET RESTAURANTS

- 1^{er} GITE DU BOIS RAME - Av. de Lécherot
- 2^e ADOC & FOESE - Rue du Lac

7^e catégorie HOTELS

- 1^{er} LA VERNAZ
- 2^e LE PANORAMA

Mention spéciale

- CHAPUIS Etienne
- TTSSIAU Robert



- 6^e SANSONINI Jean-Marc - 250 F, imp. des Oiseaux
- 7^e CURDY Pierre - 221, avenue de Maraiche
PERTUISEI Marcel - 68, avenue du Flon
- 8^e BASTARD Pascal - 1592, avenue du Léman
- 9^e GUDEPIN Dominique - 478, avenue du Flon
- 10^e BORZACCHETTI Michel - 20, rue du Pré Sève
- 11^e LAZARETH Michel - 282, avenue de Lécherot
- 12^e DUCOMMUN Roland - 652 B, avenue de Valère
- 13^e LEONARDUZZI Richard - 36, chemin des Houches
MENAND Michel - 160, avenue de Champ Bontemps
- 14^e MEDORI Jean-François - 710, avenue de Maxilly
MOREL-CHEVILLET Alain - 30, chemin des Houches
WILMARI Paul - Avenue de Forchex
- 15^e JACQUIER (Ferme) - Avenue de Maxilly
- 16^e LAIDIN Alain - 301, route de Grande-Rive
PICCOI Yves - 174, avenue de Verlagny
- 17^e BURNET Patrick - 282, route de Grande-Rive
MAGNIN Guy - 442, avenue Seuvay
VALETTE Jean - 250 G, impasse des Oiseaux
- 18^e BURNAT Gérard - 240 A, chemin des Confertes
MORAND Alain - 586, avenue de Maxilly
PAGNIER Pierre - 228, rue du Parc de l'Abbaye
- 19^e FORFI Serge - 893, avenue de Maraiche
- 20^e JACQUIER Marcel - 549, avenue de Maxilly
LACROIX Gilbert - 1503, avenue d'Abondance
LE HEC Yannick - 107, avenue des Châtaigniers

- BULLAY Paul - 525, avenue de Lécherot
- JULLIARD Jean - 122, avenue du Flon
- 25^e BONNEVIE Michel - 26, rue des Pêcheurs
BOUILLIER Dominique - 277, passage de la Crusaz
MICHEL Gérard - Av. de Champ Bontemps
MONNET Alain - 383, avenue de Montigny
SACHE Gilbert - 15, rue du Parc d'Ausnières
VICIANO Jean-Claude - 132, impasse du Stade
- 26^e BUBEL - Valère
- 27^e BAUD Gabriel - 250 F, impasse des Oiseaux
PEILLEX Jean-François - 196 B, impasse des Fleurs
VERGORI Giovanni - 295, rue du Parc de l'Abbaye
ZOCOLA Didier - Avenue de Forchex
- 28^e CRINQUAND Robert - 240, chemin des Confertes
DURFF Jean-Pierre - 146 B, chemin des Confertes
LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherot
CANIAUX Patrice - 40, rue du Pré Sève
- 29^e DEMIAUX Jean-Michel - 536 C, Parc de Maraiche
JACQUIER Georges - 141 A, impasse du Grand Champ
- 30^e ROCH Noël - 668, chemin des Houches
FINCATO Joseph - 48, rue du Lac
- 31^e VACHAT Jean-François - Avenue de Maraiche
- 32^e PANNEQUIN Paul - 137 B, chemin des confertes



G. DUBOULOZ

Bricolage
Droguerie - Peinture

Gros, Détail
Toute la déco.

19, avenue Jules Ferry
THONON
Tél. 04 50 71 14 65

Z.A.C. du Larry
MARIN-THONON
Tél. 04 50 71 36 92

IMPRIMERIE PERAY

USY NOËL

Conception et réalisation de :

cartes de visite, commerce, vœux
Enveloppes - Têtes de lettres
Liasses autocopiantes - Carnets
Bons de commande - Numérotation
Affiches - Brochures - Calendriers
Dépliants, plaquettes publicitaires,
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20



Permis de construire

du 1^{er} novembre 2003 au 31 octobre 2004

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER



VENTES
ACHATS
LOCATIONS

1, place du Port - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59

INDIAN'S PONEY CLUB



Dominique et Pierre MARTINERIE

MINI FERME PEDAGOGIQUE

74500 NEUVECELLE (sous l'église)
Tél. 04 50 75 31 42

SiliGom

Le spécialiste du pneumatique tourisme

- PNEUMATIQUES
- ÉQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- ÉCHAPPEMENT
- AMORTISSEURS
- FREINS
- VIDANGE

QUIBLIER PNEUS

3, avenue de la Dranse - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01



780, Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE
Tél : 04 50 76 25 57 - Fax : 04 50 70 76 84

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
M. BUHLER Fabien	Maison individuelle	Impasse de Champ Bontemps
M. MARCUZZI & M ^{me} LEONARDUZZI	Maison individuelle	Impasse des Vernes
M. BAISAMY Hervé	Abri sur terrasse	Chemin du Châtelard
M. AL CHAGRY Khaled	Extension garage & création d'ouvertures	Parc de Maraîche
M. DESCHAMPS Franck	Maison individuelle	Avenue du Léman
M. PAYGES Marc	Maison individuelle	Impasse du Club Hippique
M. GIRARD-SOPPET Dominique	Maison individuelle	Avenue des Châtaigniers
M. DAVID Gilles	Maison individuelle	Chemin de Chez Gruz
M. MENARD Frédéric	Maison individuelle	Avenue de Lécherot
M. PLANTAMP Didier	Extension bâtiment existant	Avenue de Forchex
M. LAGRANGE & Mme LORIOT	Aménagement combles & agrandissement sous-sol	Chemin des Houches
Mme CASANOVA Corinne	Maison individuelle	Avenue du Club Hippique
Société des Eaux Minérales d'Evian	Salle polyvalente & aménagement accès	Ermitage
M. GROSERRIN Jean-Claude	Maison individuelle	Le Pré des Portes
M. VACHAT Jean-François	Extension bâtiment existant	Le Morand Nord
PICCOT Loïc-Yoann-Jordane	Transformation garage en partie habitable	35, avenue de Verlagny



Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 ÉVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

Ets FAVRE SARL LACROIX

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- SANITAIRE

35, avenue de Grande-Rive
74500 ÉVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 23 97



BÂTIMENT • GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS

B.P. 619 - AMPHION - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55

Pavelec

STATION DE POMPAGE
(eau potable, eau usée)
TRAITEMENT EAU POTABLE
TELECOMMANDE - AUTOMATISME
REGULATION - TELETRANSMISSION
RECHERCHE DE FUITE

Parc d'activités des Platières - Rue du Moron
69440 SAINT-LAURENT-D'AGNY
Tél. : 04 78 48 79 67
Fax : 04 78 48 79 64

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Gravier
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88
B.P. 604
1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

Griset Matériel GM - BTP

Une gamme
complète de matériels

- BÂTIMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- INDUSTRIE
- MANUTENTION

Siège social : Z.I. d'Arbin
73800 Montmélan
Tél. 04 79 84 20 24
Fax 04 79 65 26 25

Agence : R.N. 505
Z.A. de Chevilly - 74800 Arenthon
Tél. 04 50 25 55 44
Fax 04 50 25 59 02



Naissances

- Le 16 janvier, Juliette, Marie CULJITRY, fille de Jean, Marie, cordonnier et de Marie, Philomène LAURENT, sans profession.
- Le 18 janvier, Pierrette, Sylvestrine DELEREL, fille de François, cultivateur et de Zoé JACQUIER, ménagère.
- Le 5 mars, Marguerite, Alberte, Françoise ANCENAY, fille de Victor, agent-voyer et de Louise, Marie FOLLJET, sans profession.
- Le 5 mars, Henri, Emile REBEL, fils de Jules, Alexis, cultivateur et de Joséphine MARCHAND, ménagère.
- Le 24 mars, Yvonne, Claudia PHILIPPE, fille de Léon, facteur et de Claudine LACROIX, institutrice.
- Le 23 avril, Marie, Louise MILLIET, fille de Auguste, pêcheur et de Hélène, Marguerite, Cécile POLLIENNE, sans profession.
- Le 26 mai, Philippe, Jean, Pierre MUSY, fils de Pierre, Louis, Charles, cultivateur et de Octavie GREPILLAT, sans profession.
- Le 19 juin, Francis, Alphonse DURET, fils de François, Marie, cultivateur et de Judith LACROIX, sans profession.
- Le 25 juin, Joseph, Simon BRACONNAY, fils de Simon, Jules, négociant et de Marie Marguerite, Christine CURTET, sans profession.
- Le 11 juillet, Timest, Robert, François PICHOT, fils de Innocent, valet de chambre et de Julie, Joséphine LAURENT, lingère.
- Le 12 juillet, Camille, Jules MICHOU, fils de Auguste, François, jardinier et de Julie, Louise DURET, sans profession.
- Le 25 juillet, Jules, Rodolphe METZGER, fils de Marie, Louise METZGER, femme de chambre.
- Le 25 juillet, Gabriel, Auguste DUFOR, fils de François, pêcheur et de Marie GREPILLAT, ménagère.

Etat civil 1904

- Le 8 août, Marie, Louise GRANJUX, fille de François, cultivateur et de Caroline BONNEVIE, ménagère.
- Le 17 septembre, Henri, Ernest BRACONNAY, fils de Marie, cultivateur et de Marie, Joséphine BRON, ménagère.
- Le 22 septembre, Fanny, Marie, Laurence JACQUIER, fille de Pierre, Joseph, cafetier et de Marie ALLEMANT, ménagère.
- Le 3 octobre, Marie, Louise GRANJUX, fille de Noël, cultivateur et de Elise LENENBERGER, sans profession.
- Le 18 octobre, Andrée, Françoise, Marie FOLLJET, fille de Gaspard, rentier et de Augustine CAPONCIER, sans profession.
- Le 6 décembre, René, Robert LEVRAY, fils de Marie, Auguste, cultivateur et de Henriette VIELLE, sans profession.
- Le 12 décembre, Charlotte, Marie, Françoise MAGNIN, fille de Marie, négociant et de Narcisse MAGNIN, couturière.
- Le 8 mars, Polyxène LAURENT, 46 ans, épouse de Jean DURET.
- Le 12 mars, Jeanne POPPON, 73 ans, veuve de Joseph LAURENT.
- Le 5 avril, Pauline CACHAT, 70 ans, célibataire.
- Le 9 mai, Jean BIDAI, 43 ans, célibataire.
- Le 11 juin, Alphonse VESIN, 9 mois.
- Le 30 juin, Jean, François MAGNIN, 25 ans, célibataire.
- Le 5 juillet, Jean, Louis DELEREL, 3 ans.
- Le 7 juillet, Félix, Antonin DELEREL, 9 mois.
- Le 1er août, Henri, Emile REBEL, 5 mois.
- Le 17 août, Gabriel, Auguste DUFOR, 23 jours.
- Le 23 août, Valentin DUFOURNET, 23 ans, célibataire.
- Le 24 août, Thérèse, Pauline MAGNIN, 69 ans, veuve de Augustin DURET.
- Le 9 septembre, Marie COLLIARD, 88 ans, veuve de Pierre LAZARETH feu Claude.
- Le 22 septembre, Maurice COLLIARD, 77 ans, célibataire.
- Le 29 septembre, Françoise VIOLLAT, 70 ans, veuve de André CHAPUIS.
- Le 15 octobre, Gabrielle, Maria CHEVALLAY, 18 ans, célibataire.
- Le 17 octobre, Françoise DAMIEN, 64 ans, épouse de Jules GRUZ.
- Le 20 octobre, Ernest LEVRAY, 52 ans, époux de Rosalie RAYMOND.
- Le 6 décembre, Jeanne, Marie PELLISSIER, 88 ans, célibataire.
- Le 9 décembre, Paul GRANJUX, 77 ans, veuf de Andréanne GROBEL.
- Le 21 décembre, Jean, Pierre BRACONNAY, 85 ans, veuf de Lucie ECHERNIER.
- Le 22 décembre, Marie, Alexandrine BIDAI, 2 ans.
- Le 27 décembre, Marguerite, Louise LOMBARD, 16 ans, célibataire.

Mariages

- Le 30 avril, Camille DUTRUTI, cultivateur et Marie CARABACCO, sans profession.
- Le 16 juillet, Jean, Marie, Louis HERITIER, menuisier et Alfrédine BONNET, couturière.
- Le 16 août, François ROGUET, boulanger et Marie, Françoise GREPILLAT, sans profession.

Décès

- Le 22 janvier, Thérèse BAVOUX, 72 ans, épouse de Jean, Pierre LAZARETH.
- Le 1er mars, Marie GREPILLAT, 81 ans, épouse de Maurice GREPILLAT.

Etat civil 2004

du 1^{er} novembre 2003 au 31 octobre 2004



Naissances

Le 4 novembre, à Evian-les-Bains, Mathis, Alain, Mario ALIOTTA, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 341 avenue de Maxilly.

Le 5 novembre, à Thonon-les-Bains, Eloïse, Lucette, Anne DOMET, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 591 avenue de Milly.

Le 16 novembre, à Evian-les-Bains, Lola, Marie, Jeanne MELE, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 519 avenue du Bois du Feu.

Le 29 décembre, à Evian-les-Bains, Giulia, Elvire VISTIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 101 impasse des Pommiers.

Le 7 février, à Evian-les-Bains, Alicia CARDINAL, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 1052 avenue de Milly.

Le 28 février, à Evian-les-Bains, Maddie, Jessica, Stéphanie SEIGNOBOS, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 1038 avenue de Milly, «le Florida B».

Le 8 mars, à Evian-les-Bains, Lucille, Christel PORTALIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 579 avenue de la Creusaz.

Le 26 avril, à Evian-les-Bains, Jimmy, Pierre, Georges, Albert BIRRAUD, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, «le Gallia».

Le 18 juin, à Thonon-les-Bains, Léo, Timothée, Jean-Brice ERVAIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 661 avenue de Verlagny.

Le 8 août, à Thonon-les-Bains, Pierre OREL, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 993 avenue d'Evian.

Le 8 août, à Thonon-les-Bains, Lucas, Jean-Pierre, Dominique BRUNET, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 324 avenue de Montigny.

Le 21 août, à Thonon-les-Bains, Elsa, Eugénie CURDY, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 49 avenue du Léman.

Le 17 septembre, à Thonon-les-Bains, Pauline, Aurélie, Rosina HÜBER, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 584 avenue de la Venniaz.

Le 14 octobre, à Thonon-les-Bains, Chloé, Lyse ENCRENAZ, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 125 avenue de la Creusaz.

Le 16 octobre, à Thonon-les-Bains, Baptiste, Philippe, Désiré EICHNER, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 364 le Pré des Portes.

Le 23 octobre, à Thonon-les-Bains, Thaïs, Dany, Fabienne ORAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvécelle, 951 avenue d'Evian.

Mariages

Le 1^{er} novembre, Xavier, Alexandre DURET, responsable de sites et Corinne, Renée SACHE, vendeuse, domiciliés à Evian-les-Bains, 6 B route de chez Ravasse.



Le 15 mai, Jean-Philippe CURDY, contremaître en bâtiment et Stéphanie RICHARD, employée de restaurant, domiciliés à Neuvécelle, 1360 avenue de Milly.

Le 29 mai, Noël, Patrick, Michel BIZET, artisan boulanger et Karine HAMMOUM, sans profession, domiciliés à Evian-les-Bains, 7 route de chez Ravasse.

Le 29 mai, Sébastien, Eric TAGANT, pâtissier et Séverine, Marie-Andrée VACHAT, serveuse, domiciliés à Neuvécelle, 127 chemin de chez Duret.



Le 5 juin, Jean-François, Romain GENOIS, masseur-kinésithérapeute et Stéphanie, Suzanne, Marie CLEMENT, coiffeuse, domiciliés à Neuvécelle, 543 A avenue de Milly.

Le 26 juin, Dominique, Jean VAURS, préparateur automobile et Claudine, Martine L'ENGRAND, responsable de magasin, domiciliés à Neuvécelle, 296 B impasse des Abbés.



Le 3 juillet, Sylvain, Flavien MILE, pompier et Virginie, Jeannette, Alfred ROSSIGNOL, enseignante, domiciliés à Neuvécelle, 519 avenue du Bois du Feu.



Le 31 juillet, Manuel, Charles, Toni, Isy EICHNER, gérant de centre équestre et Katy, Charlotte JARRETT, monitrice d'équitation, domiciliés à Neuvécelle, 364 le Pré des Portes.



Le 20 août, Fariborz MEMAR BAHIMANI, ingénieur aéronautique, domicilié à Bruchmühlbach-Miesau (Allemagne), Herbstwiesen 14 et Maryam SADIGHI, secrétaire, domiciliée à Vincennes (Val de Marne), 3 rue Céline Robert.



Le 27 août, Aurélien, Sylvain, Mathieu REGNAUT, chef de produits inter-entreprises, domicilié à Paris (13^{ème} arrondissement - Paris), 4 rue Beautreillis et Caroline SADIGHI, professeur de lettres, domiciliée à Londres (Grande-Bretagne), 29 Brooklands Court.



Le 25 septembre, Eddy, Marcel, Roger LANCELOI, facteur et Stéphanie, Gisèle CONION, facteur, domiciliés à Neuvécelle, 849 avenue de Maxilly - les Chalets du Gavot.

Le 28 septembre, Pierre-Ttienne, Jean GARRET, agent général et Annick DOMBEY, sans profession, domiciliés à Neuvécelle, 325 avenue de Verlagny.

Décès

Le 2 novembre, Thérèse, Françoise, Marcelle ROCH, veuve de Robert, Antoine PERTUISSET, 80 ans, domiciliée à Neuvécelle, 831 avenue de Maraiche.

Le 3 décembre, Anna, Catharina SCHEUER, épouse de Michiel, Rudolf, Reimond, Marie VAN TVERDINGEN, 64 ans, domiciliée à Neuvécelle, 711 avenue de Valère.

Le 20 décembre, Antoine, Eugène LAZARETH, époux de Paule, Marie, Joséphine LAZARETH, 79 ans, domicilié à Neuvécelle, 671 avenue de Milly.

Le 3 février, Paule, Marie, Joséphine LAZARETH, veuve de Antoine, Eugène LAZARETH, 78 ans, domiciliée à Neuvécelle, 671 avenue de Milly.

Le 19 février, Jean, Paul, René NAGEL, veuf de Marie MADIKA, 97 ans, domicilié à Neuvécelle, 373 avenue de la Creusaz - Villa l'Escapade.

Le 21 février, Jeanne, Louise, Marguerite PERTUISSET, veuve de Georges, Antoine, Ernest MOILLE, 77 ans, domiciliée à Neuvécelle, 474 avenue de Milly.

Le 6 mars, Louis, Honoré TEISSIERE, veuf de Clémence, Marie COLLIARD, 87 ans, domicilié à Neuvécelle, 301, avenue de Montigny.

Le 28 mars, Marguerite, Jeanne SABY, veuve de Eugène, Adolphe BELLINI, 83 ans, domiciliée Neuvécelle, 567 avenue de Maxilly.

Le 9 avril, Mireille TEISSEIRE, épouse de Jean, Michel, Maurice, Armand VAIAT, 62 ans, domiciliée à Neuvécelle, 440 avenue de Champ Bontemps.

Le 2 mai, Daniel, Gilbert, Bernard BRANDON, époux de Odette, Françoise BOINNARD, 69 ans domicilié à Neuvécelle, 489 Résidence du Parc de l'Abbaye.

Le 7 juin, Robert, Charles PITTET, époux de Françoise, Blanche BROSSARD, 77 ans, domicilié à Neuvécelle, 1072 avenue d'Evian.

Le 16 juin, André, Julien DURET, époux de Paulette, Lucie REBET, 65 ans, domicilié à Neuvécelle, 784 avenue de Milly.

Le 24 juin, Emmanuel, Marie, Jean, Raymond DECOUZ, époux de Marguerite, Louise, Marie, Henriette CHENAVAS, 65 ans, domicilié à Neuvécelle, 886 Place de l'Eglise.

Le 2 juillet, Emma, Albertine COLLA, 89 ans, domiciliée à Neuvécelle, 1179 avenue d'Abondance.

Le 3 juillet, Stéphane, Christophe COPPIN, 33 ans, domicilié à Neuvécelle, 492 avenue Seuvay.

Le 11 juillet, Roberto ROMANELLI, 26 ans, domicilié à Neuvécelle, 280 avenue de Forchex - Résidence les Chardonnerets.

Le 24 juillet, Pierre, Jacques, Joseph GIROUD, époux de Huguette, Marcelle, Hélène CHARLES, 67 ans, domicilié à Neuvécelle, 206 avenue de Verlagny.

Le 30 juillet, Joseph, Etienne FREL, époux de Jeannette GIESNER, 80 ans, domicilié à Neuvécelle, 713 avenue de Maxilly.

Le 10 septembre, Armand, André, Gérard PICCOT, époux de Fernande, Marie, Céline GAGNELUX, 78 ans, domicilié à Neuvécelle, 548 avenue de Léman.

Le 30 octobre, Jean GAUDINAT, époux de Suzy, Renée DARTEVELLE, 80 ans, domicilié à Neuvécelle, 536 D avenue de la Creusaz - Parc de Maraiche.

Le 31 octobre, Paul, Joseph RETZIATT, veuf de Adrienne NAUDIER, 82 ans, domicilié à Neuvécelle, 447 avenue Seuvay.



Comptes rendus sommaires

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- a félicité Messieurs Étienne Chapuis et Jean Verrier qui se sont vus remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour les 20 années qu'ils ont respectivement passées au service de la commune.
- a décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement du presbytère compte tenu du caractère communal d'utilisation des locaux.
- a été informé des démarches en cours pour l'acquisition des ateliers Maruzzi.
- a remercié le responsable de la commission de la communication pour son travail accompli dans le cadre de la préparation du prochain bulletin municipal.
- a rappelé que la visite de la commune par le jury du concours des illuminations aura lieu le vendredi 19 décembre prochain.
- s'est penché sur les modalités d'organisation de la journée commémorative du 11 novembre.

Réunion du 31 mars 2004

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a approuvé le budget primitif M 14 de 2004 qui s'établit comme suit :
 - Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 2 163 490 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 492 106 euros
 et a précisé que ce budget d'un montant total de 3 655 596 euros enregistre un programme d'investissement soutenu.
- a approuvé le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 2004 qui s'établit comme suit :
 - Section d'exploitation : recettes et dépenses : 448 760 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 214 728 euros.
- a décidé d'augmenter de 2 % les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux appliqués en 2004, sont donc les suivants :
 - Taxe d'habitation : 10,93 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,93 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,07 %
 - Taxe professionnelle : 17,74 %
- a attribué aux associations les subventions suivantes, pour un montant total de 27 775 euros :

Lou Nove Chatni	3100,00
Hand Ball de Neuvécelle	3750,00
Le Marque Page	1450,00
Club de l'Amitié	915,00

- | | |
|---|---------|
| NEUVGYM | 600,00 |
| Donneurs de sang de Neuvécelle | 700,00 |
| La Neuvécelloise | 600,00 |
| Restaurant scolaire | 2600,00 |
| Trompes de chasse de Neuvécelle | 600,00 |
| L'Atelier de Neuvécelle | 500,00 |
| Jardin des sons | 3000,00 |
| Neuvécelle Loisirs Culture | 3000,00 |
| ACARDIP | 150,00 |
| Tennis Club d'Evian | 680,00 |
| Association de parents "Les Cygnes" | 80,00 |
| MUTAME Savoie Mont-Blanc | 210,00 |
| Association Savoie Argentine | 80,00 |
| Prévention routière | 80,00 |
| Association Protection Civile du Chablais | 80,00 |
| Arc-en-Ciel (Hôpitaux du Léman) | 50,00 |
| Présence Chablais Jarmay | 50,00 |
| Lycée les 3 Vallées | 200,00 |
| Secours Populaire | 100,00 |
- a accordé une subvention de 10 000 euros au C.C.A.S. de Neuvécelle.
 - a accordé une subvention de 21 210 euros à l'école Saint-Bruno pour les 46 élèves de Neuvécelle scolarisés dans cet établissement.
 - a demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements divers soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.
 - a décidé la création d'une régie de recettes auprès de la bibliothèque municipale et a fixé les tarifs.
 - a approuvé l'acquisition, en indivis avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, du bien, situé au lieu-dit Le Parc de l'Abbaye, cadastré en section AI sous les numéros 45, 46 (pour partie), 121 (pour partie) et 122 et appartenant aux consorts Leonarduzzi - Maruzzi.
 - a approuvé le plan de financement des travaux à réaliser avenue de Maxilly.
 - a approuvé le programme des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens avenue du Flon.
 - a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux de renforcement du réseau d'eau potable par voie d'appel d'offres ouvert.
 - a sollicité des subventions au titre de la DGE et du produit des amendes de police pour la réalisation des travaux avenue de Maxilly.
 - a donné délégation au Maire pour la signature d'une convention relative à l'instruction des documents d'urbanisme par la Commune de Publier.
 - a sollicité l'aide financière du Conseil Général et de la Région pour l'aménagement paysager de la rive du lac.
 - a décidé de la réhabilitation de la maison Bertrand récemment acquise par la Commune.
 - a approuvé une cession gratuite de terrain au lieu-dit "la Verniaz".

réunions fin 2003 - 2004 du conseil municipal

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal.

- a précisé que le projet d'extension du cimetière serait soumis à l'assemblée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- a décidé de se réunir, courant mai, pour délibérer sur le projet de développement du hameau de Milly.
- a été informé de l'organisation d'une cérémonie commémorative du 50ème anniversaire de la libération de la Haute-Savoie, le 27 mai 2004 à 18 h 30, place de l'Eglise.

Réunion du 28 mai 2004

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Madame Mireille VAJAT, Conseillère Municipale, décédée le 9 avril 2004.

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- a approuvé le projet d'aménagement du terrain Clair Marin qui prévoit la construction d'un bâtiment d'une vingtaine de logements localisés et d'une supérette et a décidé de confier à l'OPAC 74 la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'une vingtaine de logements et d'une supérette et des stationnements attenants.
- a approuvé le plan d'alignement de l'avenue de Lécherot afin de garantir une meilleure sécurité des usagers.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- a précisé qu'un compte rendu du débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera établi et transmis à la Sous-Préfecture.

Réunion du 25 juin 2004

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2003 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 706 324 euros 99 et de 181 696 euros 99 en tenant compte des restes à réaliser.
- a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2003 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui fait ressortir un excédent de 159 577 euros 30 et de 18 938 euros 30 en tenant compte des restes à réaliser.
- a affecté le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.
- a décidé d'appliquer une augmentation de l'ordre

de 10 % à la redevance commune qui est ainsi portée à 0,54 euro le m³ et à la redevance assainissement qui est ainsi portée à 0,75 euro le m³ pour les consommations enregistrées du 01.08.2004 au 31.07.2005. Cette augmentation est imposée par le SMDFA afin que la commune puisse bénéficier de financements, conditionnée par la convention de fourniture d'eau potable passée avec la Ville d'Evian et rendue nécessaire par les importants travaux de modernisation et de mise aux normes de la station d'épuration de Thonon.

- a approuvé la convention à passer avec la Ville d'Evian-les-Bains relative aux modalités de fourniture d'eau potable.
- a reconduit, pour l'année 2004/2005, les tarifs du transport scolaire applicables en 2003/2004 ainsi que le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.
- a attribué une subvention complémentaire de 522 euros à l'association de la bibliothèque « Le Marque Page » et a fixé des tarifs de services supplémentaires.
- a procédé à la décision modificative n° 1 du budget principal de 2004 et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.
- a donné délégation à Monsieur le Maire pour la passation du marché des travaux d'aménagement de la traversée de Chez Granjoux.
- a autorisé Monsieur le Maire à poursuivre la déclaration d'utilité publique du projet d'extension du cimetière.
- a approuvé des cessions gratuites de terrains au lieu-dit « la Verniaz » et au lieu-dit « Lécherot sud ».
- a procédé à la nomination d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Réunion du 2 juillet 2004

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des Sénateurs soit pour la Commune de Neuvécelle cinq titulaires et trois suppléants.

Réunion du 6 octobre 2004

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a approuvé le budget supplémentaire de 2004 du budget principal qui s'établit comme suit :
 - Les sections s'établissent comme suit :
 - Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 152 945 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 391 688 euros
- a approuvé le budget supplémentaire de 2004 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :
 - Section d'exploitation : recettes et dépenses : 36 135 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 415 672 euros
 Ces budgets enregistrent principalement des écritures de régularisation, des opérations d'ordre budgétaires et la reprise des résultats antérieurs.
- a approuvé le choix des entreprises pour effectuer les travaux de renforcement et de sécurisation du réseau d'eau potable et a donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés correspondants.
- a attribué une subvention complémentaire à Neuvécelle Loisirs Culture.
- a annulé la délibération en date du 28 mai 2004 confiant à l'OPAC 74 l'étude de l'implantation d'une supérette et d'une vingtaine de logements sur le terrain Clair Marin et a décidé de confier à un prestataire de service la réalisation d'une étude d'ensemble du hameau de Milly.
- a désigné un nouveau président de la commission communication et un nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- a approuvé des cessions gratuites de terrains.
- a approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement qui ajoute comme compétence optionnelle la « surveillance de la qualité de l'air ».
- a approuvé la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Rive Française du Léman.
- a approuvé la restructuration du réseau de transport Maxilly-Neuvécelle-Evian ainsi que la modification de la participation communale correspondante.
- a octroyé une gratification à un jeune stagiaire effectuant un stage au sein des services techniques municipaux.

En fin de séance, le Conseil Municipal :

- a décidé de lancer une nouvelle consultation pour l'entretien des locaux communaux.



La vie scolaire

Il se passe toujours quelque chose...
A l'école maternelle !

Cycle natation pour les plus grands, jeux de neige pour les petits et les moyens, 2004 a démarré sportivement.

Puis le printemps est arrivé et le jardin de l'école s'est paré de couleurs : les apprentis jardiniers se sont émerveillés.

Au mois d'avril, la Compagnie « Les 3 chardons » a donné pour nous le spectacle de Pitou l'enfant Roi dans les murs de l'école. En mai, les grands ont découvert le jardin des cinq sens à Yvoire puis se sont rendus à Genève pour une visite au Muséum d'histoire naturelle.

L'année scolaire s'est terminée sous le signe musical avec l'installation dans la cour de l'école de structures colorées et sonores dont les enfants ont pu profiter durant deux semaines.

Après cette année paisible, rien ne laissait présager que l'école serait le théâtre d'événements inqualifiables. A peine le silence des vacances installé, des individus sans l'ombre d'un scrupule se sont appliqués à détruire, salir, piller l'univers des tout-petits. Pensant narguer les adultes et l'autorité, ils n'ont pas songé, pas compris qu'ils s'attaquaient à l'enfance, à l'innocence, sans doute un peu à la leur. Grâce au travail et au courage des cinq personnes qui ont remis les lieux en état et que nous remercions à nouveau, l'école a pu rouvrir ses portes à la rentrée de septembre.

Mais nos visiteurs indésirables ont souhaité montrer leur grand courage et ont renouvelé leur exploit, s'en prenant même cette fois au petit cochon d'Inde qui faisait la joie des enfants à l'école.



La gaieté et la spontanéité des enfants sont plus fortes que la haine et la désespérance des petits malfrats et l'école résonne encore des rires joyeux de ses

petits élèves qui ont attendu la venue du Père Noël et ont donné un petit spectacle le 17 décembre à la Maison d'Animation.

neuvecelloise

Activités et sorties de l'école élémentaire



Activités par classe

Cette année scolaire a eu pour fil conducteur un projet théâtre qui s'est déroulé sur deux ans. Le thème retenu était la création ou l'adaptation par les enfants de contes africains. Une représentation du spectacle s'est déroulée au Théâtre Antoine Riboud à Evian le 26 juin.

Les activités ont débuté dès la rentrée.

Les activités communes

5 septembre : les enfants ont longé le quai d'Evian, observé le lac, les ports, les bateaux, les oiseaux, les poissons et ont tracé sur place des esquisses dans le but de produire une œuvre pour l'exposition « Journées Européennes du Patrimoine » dont le thème était « le bateau et les barques du Léman ». Ils sont remontés à l'école en funiculaire.

18 octobre : les enfants se sont rendus au stade d'Evian pour passer le brevet « Course longue ». Chacun a été récompensé par un diplôme correspondant à sa performance.

11 novembre : les enfants ont participé à la commémoration de l'Armistice de la guerre 14/18. Ils ont chanté sous la direction de M. Guy Jacquier.

5 décembre (cycle 3) : les enfants ont assisté à un spectacle au Palais des Congrès. Un griot leur a confié les secrets de contes africains. Ce spectacle s'intitulait : N'Zoutani.

10 décembre - la fête des lumières : les enfants ont défilé de l'école à la Maison d'Animation avec des lanternes. Ils étaient encadrés par une nombreuse assistance. Arrivés sur la place, ils ont chanté pour les parents.

CP et CP/CE1 : « Marius aime le swing » : Les enfants ont assisté à un spectacle de clowns et de musique jazz.

Les enfants sont allés en car à la ferme du petit Mont à Bellevaux.

Ils ont visité la ferme, ont participé à la traite des chèvres, ils ont fabriqué du fromage et dégusté les produits fermiers.

Ils ont bénéficié d'amples explications sur la vie des animaux : chèvre, lapin, âne, cheval, poule...

CP - CP/CE1 et CE1/CE2 : au mois de juin, les enfants ont donné un spectacle à la Cité de l'eau dans le cadre des classes chantantes. D'autres écoles des circonscriptions d'Evian et de Thonon étaient également présentes. Ils ont produit une mise en scène et ils ont chanté devant un large public.

16 décembre - CE1/CE2 et CM1/CM2 : les enfants sont allés à Vivuz-en-Sallaz pour la journée. Le thème était les contes de Noël en Savoie. L'après-midi, ils ont participé à un atelier : fabrication du beurre. Quelle ne fut pas leur surprise en constatant que certains groupes avaient obtenu du beurre !

18 juin - CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 : Les enfants ont commémoré le 60^e anniversaire de la libération de la Haute-Savoie en dansant sur le stade de Thonon avec des écoles des circonscriptions d'Evian et Thonon.

27 mai - CE2/CM1 et CM1/CM2 : - TV8 Mont-Blanc : travail préparatoire à l'exposition,

- Exposition sur Jean Moulin et le CNR (Maison d'Animation).

- Chants de résistance lors de la cérémonie à Neuvecelle, dirigés par G. Jacquier.

4 mars - CE2/CM1 et CM1/CM2 : Princesse courageuse : spectacle théâtral organisé par les JMF.

CE2/CM1 : Les enfants ont établi une correspondance scolaire tout au long de l'année avec une classe de Megève. Ils se sont reçus mutuellement.

Ils ont bénéficié d'une classe de neige du 22 au 26 mars à Megève :

- découverte du milieu montagnard,
- pratique du ski de fond,
- rencontre avec les correspondants.

Ils ont reçu les enfants à Evian avec lesquels ils ont fait :

- jeu de piste à Evian,
- musée de la pêche à Thonon (rencontre avec un pêcheur professionnel - aller en car et retour en bateau).

Visite des galeries d'arts à Evian dans le cadre des Printemps contemporains. Une œuvre réalisée en classe était exposée.

L'équipe enseignante remercie toutes les personnes qui ont contribué par leur participation à l'élaboration, le financement et l'encadrement de toutes ces sorties et activités, notamment la direction du Théâtre A. Riboud pour nous avoir gracieusement laissé utiliser sa salle et avoir assuré la sécurité de la représentation.



Club de l'Amitié



Nouvelle salle du Club de l'Amitié

une coupe de champagne offerte soit disant pour un anniversaire - les soixante-dix ans d'un membre du club ! Retour à Neuvécelle, heureux et satisfaits.

Donc, tous ceux qui le souhaitent seront chaleureusement accueillis au club chaque jeudi de 14 heures à 18 heures, au 520 avenue de Maxilly.



Sortie du club juin 2004

Neuv'Gym

Bernex avec en préambule l'escalade du Pelluaz pour les plus courageuses.

A signaler que depuis le 14 octobre un cours d'expression corporelle a été ouvert pour garçons et filles (à partir de 8 ans) et que les inscriptions sont toujours possibles. (une démonstration à l'occasion du Téléthon 2004 a été faite).



Les Pyrrhocorax Graculus



Club de parapente, nous accueillons les pilotes brevetés ou en voie de l'être. Notre objectif est de voler pour le plaisir sur des sites variés : autant sites de montagnes que d'autres, sur le territoire français voire étranger. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous.

Des pilotes biplaceurs brevetés permettent aux néophytes de découvrir la « terre vue d'en-haut » sur rendez-vous.

M. Hervé BAISAMY
79 chemin du Chatelard
74500 NEUVECELLE
Téléphone : 04 50 74 62 19
Télécopie : 04 50 74 62 19
Email : anetrvbaisam@aol.com

Association Omnisports de Neuvécelle Section Handball

Dimanche 17 Octobre, l'école de handball de Neuvécelle a eu l'immense honneur d'ouvrir la saison des tournois réservés aux petits de 4 ans à 9 ans, à domicile, au gymnase de la Léchère. Hiaz, Ryan, Antoine, Mylène, Maeva... Certains d'entre eux rêvent certainement un secret de suivre les traces de Grégory Anquetil, Jackson Richardson, Véronique Pecqueux et autres Leïla Lejeune.

Ces tout petits ont durant cette journée fait honneur à leur obtention du Label d'argent, attribué par la Fédération Française de Handball la saison précédente, et sont bien partis pour le conserver.

Vous avez envie de vous éclater avec nous ? Venez nous rejoindre, il n'est pas trop tard. Les entraînements ont lieu le lundi de 17 h 30 à 18 h 30 et le mercredi de 14 h à 15 h 15 au gymnase de la Léchère. Pour tous renseignements, contacter Mlle DUQUETSNT, Alexandra (entraîneur) au 04 50 70 76 81.





Le restaurant scolaire :

compte rendu de l'assemblée générale du mardi 5 octobre



13 Parents présents
5 Parents excusés
3 Membres du Bureau

Nous vous rappelons que l'association du restaurant scolaire est une association type Loi 1901 à but non lucratif.

Ce restaurant existe déjà depuis 15 ans environ. Il fonctionne grâce à une équipe de parents bénévoles dont :

M^{me} ALBORINI Sylvaine Présidente
M^{me} TURPIN Renée Trésorière
M^{me} PITTET Martine Secrétaire
M^{me} HAMANI Nicole Secrétaire Adjointe
et **13 Mamans bénévoles** pour la surveillance.



Il est regrettable de constater que seulement 18 familles sur 100 qui bénéficient du restaurant scolaire étaient présentes à notre assemblée générale.

Peut-être un oubli ?

Peut-être un manque de temps ?

Peut-être « je ne sais pas » ?

Mais en attendant, si chaque parent pouvait prendre conscience que sans ce bénévolat le restaurant scolaire n'existerait pas.

Alors ATTENTION !

Il nous semble important de réagir afin que celui-ci continue à vivre.

Sinon 100 enfants peuvent se retrouver sur le bord de la route.

Passons à l'ordre du jour !

- 1 - **Election du Nouveau Bureau**
Idem au précédent.
- 2 - **Clin d'œil sur le Fonctionnement**

Le restaurant scolaire emploie deux personnes pour deux heures de temps afin d'assurer la surveillance journalière des enfants en plus de l'aide des mamans bénévoles.

Un règlement détaillé du fonctionnement sera donné à toutes ces mamans.

3 - **Augmentation du Prix des repas**

Depuis deux ans, aucune augmentation n'a été réalisée sur le prix du repas.

Cette année le restaurant scolaire subit une augmentation de 1,75 % sur le repas commandé, ainsi qu'une forte augmentation sur le SMIC pour nos deux salariés.

Le repas passe de 4.20 à 4.40 euros.

4 - **Questions diverses**

Un point sur notre règlement :

- Les enfants doivent s'inscrire tous les

matins sur une feuille d'appel (encore trop d'oublis)

- Ne pas charger les effectifs les jours de hamburger. (Nous passons de 35 à 55 enfants)

- En cas de problèmes de discipline, la punition est donnée le jour même pendant le temps du restaurant scolaire. En fonction de la gravité, les parents seront avisés par courrier.

- Le règlement intérieur sera établi avec vos enfants ; nous vous demanderons de l'examiner et de le signer.

Merci à tous de votre compréhension et pour tous renseignements contactez un des membres du bureau.

Séance levée à 21 heures.

La Présidente Sylvaine ALBORINI

La Neuvecelloise

Le samedi 6 novembre la Neuvecelloise organisait sa soirée de l'amitié pour remercier toutes les personnes qui participent à la vie de notre paroisse.

Si la kermesse et le goûter des anciens sont les deux manifestations organisées par notre association, elle est et se doit d'être pour tous ; les bénévoles permettant d'assurer la gestion et la vie de la paroisse de Neuvecelle.

Dans le schéma de la réorganisation de nos communautés, la Neuvecelloise entend bien continuer et si possible augmenter sa participation active pour que notre communauté de Neuvecelle soit vivante et accueillante.

Pour le Comité
René GUILLET.



Téléthon 2004

Comme en 2003, Neuvecelle s'est mobilisé pour le Téléthon. Animations sportives, démonstrations, musique, vin chaud, diots, pâtisseries... Un grand merci aux associations, aux écoles, aux habitants de Milly, à la brasserie de "Nouveau Monde" et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cet élan de solidarité.

L'équipe du Téléthon



Ecole du chat libre



Nous pensons qu'il est bon de rappeler que le but principal de notre association est la stérilisation des chats et chattes n'ayant pas de maîtres et que la meilleure solution pour tous est de remettre ces animaux, après castration, sur leur territoire d'origine où des parents nourriciers continuent de les nourrir.

Si tous les maîtres des chats, conscients de leur responsabilité, faisaient stériliser leur animal dès la puberté ou faisaient adopter les bébés nés de leur chatte, dès l'âge de 10 semaines, il n'y aurait pas tous ces abandons et toutes ces souffrances.

Nous avons été appelés cet été pour récupérer une chatte avec ses 2 bébés nés le jour même, abandonnés dans un carton scotché, dans un champ sans habitation autour.

C'est là un acte de cruauté puni par la loi.

Un animal domestique a besoin de l'humain et ne peut survivre sans lui. Abandonné loin des habitations, il est voué à une mort douloureuse.

Nous rappelons que les sociétés de protection animale sont là pour aider toute personne qui aurait des difficultés à assumer son animal, car adopter un chaton est un engagement d'une quinzaine d'années.



Vos dons en espèces, boîtes de pâtée, croquettes, couvertures, coussins sont toujours très appréciés et nous remercions les personnes désireuses de nous aider.

Association Ecole du Chat Libre
31 & 65, impasse des Moines - Neuvecelle
Tél. : 04 50 75 01 81 - 04 50 75 02 58

Latino Rock

L'association Latino Rock Neuvecelle est la continuation d'Espace Danse qui a changé de structure l'année dernière.

Un nouveau comité s'est mis en place sous la direction de Yves FORNARA qui a découvert les joies de gérer une association regroupant 55 adhérents.

Ceux-ci se retrouvent à la Maison d'Animation tous les mercredis soir : pour les enfants à 18 h 30, les rockers débutants à 19 h 30 et confirmés à 20 h 30. Cette soirée se termine par les « toutes danses » confirmés de 21 h 30 à 22 h 30, une grosse soirée pour les bénévoles.

Le mardi de 19 h 00 à 20 h 00 est réservé aux « toutes danses » débutants.

Il existe de nombreux clubs dans le Chablais et une certaine concurrence existe.

Des soirées sont organisées par les diverses associations où nous nous déplaçons en groupe.



Les soirées rock chez Totor et des sorties MACUMBA complètent ces moments sympatiques.

Il n'est pas nécessaire de venir en couple mais il manque souvent quelques messieurs. Quel que soit votre niveau, venez passer de bonnes soirées tout en apprenant à danser.



Le jardin des sons



Pour sa troisième année d'existence, 2004 fut comme 2003 une année riche en événements et en émotions.

Tout commença le 30 novembre par le concert en l'église d'Evian pour l'association AGONDA devant un public venu très nombreux et très chaleureux comme à son accoutumée.

Le 14 décembre pour finir l'année, nous avons donné un concert à la Basilique St-François-de-Sales, dans le cadre de « Noël en fête » organisé par le « Cercle Littéraire et Artistique ».

Ensuite, le 28 mars à l'église de Marin le groupe vocal fit une représentation fortement appréciée par un public nombreux et chaleureux. Le Jardin des Sons participa le 27 mai sur la place de l'église à la commémoration du 60e anniversaire de la libération en présence des différents Maires du canton, du sous-préfet et de sénateurs.

Une nouvelle voie s'ouvrit en avril quand le Jardin des Sons fut sollicité par le Rotary club Evian-Thonon pour un concert à la Grange au Lac avec Nicoletta le 6 Août.

Le show se déroula devant près de 1100 personnes dans une ambiance de fête, le tout ponctué par un extraordinaire chœur gospel composé de 5 chanteurs. Le groupe vocal se montra lors de la deuxième partie avec 7 chants, 3 négrés spirituels tirés de son répertoire, puis 4 autres avec Nicoletta : Oh Happy day, Mamy blue, la Musique, et Oh when the saints. Pour le Jardin des Sons ce fut une expérience inoubliable et à jamais gravée dans son cœur, tout comme en 2003 avec l'Armée de l'air de Dijon.

A l'heure où ce bulletin est édité nous comptons actuellement 100 choristes âgés de 9 à 73 ans, avec en nouveauté cette année la création d'un chœur de jeunes.

Le Jardin des Sons tient à exprimer sa gratitude en tout premier lieu à la Mairie de Neuvecelle pour toute le soutien qu'elle lui apporte. Nous tenons également à remercier les Mairies de Maxilly, de Publier et d'Evian pour leur collaboration (matériels et prêt de locaux), ainsi que toutes les personnes qui nous suivent lors de nos représentations. Sans elles, nous ne serions pas aussi motivés!

En ce qui me concerne, je tiens à féliciter tous les choristes pour leur assiduité et leur générosité au sein de ce « Jardin ». Sans eux, il ne pourrait exister.

Je voudrais également remercier les différents musiciens qui viennent nous épauler lors de nos concerts.

Le chef de chœur, Guy Jacquier

le Jardin des Sons en présence de Nicoletta lors d'une répétition





L'OU NOV CHATNI

son nouveau bureau, ses nouveaux projets,
sa fondue Chinoise...

Avec la rentrée scolaire 2004-2005, l'association des parents d'élèves L'OU NOV CHATNI a repris ses activités et revoté son bureau lors de l'assemblée générale tenue le 28 septembre 2004.

Composition du bureau :

Président : **Joël SICAUD**
 Vice-Président : **Philippe DRAGO**
 Secrétaire : **Nathalie BOUVET**
 Vice-Secrétaire : **Jocelyne BACQUIN**
 Trésorière : **Anne-Marie MANON**
 Vice-Trésorière : **Jonna WEHDE**

Lors de cette dernière, il a été rappelé l'importance de cette association, dont le but premier est de récolter des fonds destinés aux élèves du groupe scolaire mais aussi, grâce à ses nombreuses manifestations, de participer à la vie associative de la commune.

Nous regrettons la présence très discrète des parents : seulement 17 personnes en comptant les membres de l'association. Pour revenir au bilan 2003-2004, le financement de l'ensemble des activités a été de 9 300 € pour huit classes.

Des idées de projet se sont fait jour pour cette nouvelle année, notamment une soirée "Talents cachés" ou "cabaret", où chacun (enfant ou parent) pourra exercer "son art" ; nous ferons prochainement appel à ces "artistes méconnus" !

Notre équipe rappelle qu'elle a besoin de sang neuf tout au long de l'année afin d'organiser au mieux ces événements. Le bureau et les membres actifs feront appel aux parents pour les aider mais aussi à toute la population pour participer aux soirées qui se tiendront à la Maison d'Animation. Non seulement vous passerez un moment dans une ambiance



chaleureuse et festive, mais vous contribuerez financièrement au projet éducatif élaboré par le corps enseignant. Merci à la Mairie et à son personnel, à tous les membres actifs, à tous les parents, aux enseignants, et l'ensemble de la population pour que l'année qui arrive soit une grande "LOU NOV CHATNI" YEAR.

Fondue Chinoise

16 octobre 2004

Les années se suivent et se ressemblent !

Large succès de la soirée du 16 octobre 2004 : fondue Chinoise avec près de 240 convives.

Le décor de la salle particulièrement soigné et aidé par les réalisations des enfants de la cantine scolaire, la loterie annuelle de l'association (merci aux donateurs), notre DJ international (Fred) et notre cuisinier en chef (Patrick) aidé de tous les membres de l'association pour le service ont dopé l'ambiance asiatique.

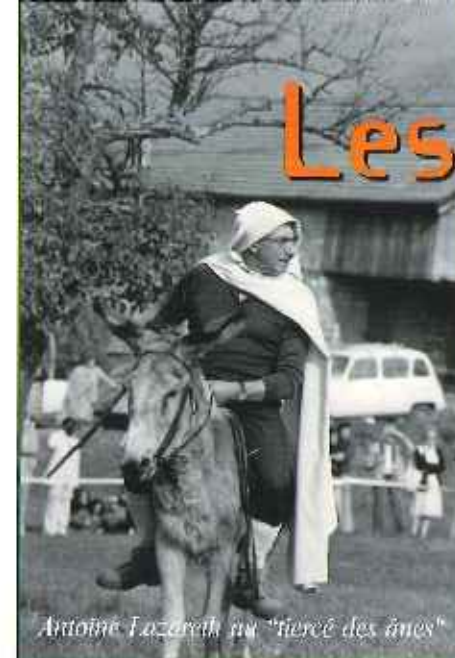
La soirée s'est déroulée grâce à la disponibilité et le travail de l'ensemble des membres actifs, du samedi 09 h 00 au dimanche 17 h 00.

Ce travail d'équipe mérite d'être amplement remercié !

Le bénéfice net de la soirée est d'environ 1 500 €

Le bureau - Les membres actifs

Joël SICAUD



Antoine Lazareth au "tiéré des ânes"

Les donateurs de sang

Une année riche en bons et mauvais moments après les succès de 2003 (35^e anniversaire et 1^{re} collecte à 100 dons).

La fin de l'année dernière a vu la disparition brutale à la veille de Noël d'Antoine LAZARETH, notre ancien président et fondateur de l'association. On l'avait vu, pour la dernière fois, souffler avec beaucoup de joie les bougies du gâteau du 35^e anniversaire. Quelques mois plus tard, c'est son ancienne vice-présidente, Marie Ephise CHAPUIS-PICCOT qui est partie le rejoindre. Deux grandes figures de notre association ont disparu. Sachons continuer l'œuvre qu'elles ont instaurée.

Après ces tristes moments, la note de l'année a été la convivialité à travers le loto, les concours de ski alpin, de ski de fond, de rames et surtout la balade familiale départementale du début septembre. Quel défilé n'a-t-on pas lancé l'an passé pour organiser cette sortie, d'habitude en montagne, à Neuvécelle! Après avoir traversé les jardins du Royal (avec autorisation), monté à Forchex, à Pierre Grosse, nous sommes redescendus à la salle par Chez Potruz, le Parc de Neuvécelle et le Bois du Pelloux. Un très bon moment où les quelque 70 participants ont pu ainsi se retrouver, en marchant chacun à son rythme puis en partageant un pique-nique sous les frondaisons des arbres de la Place de l'église.



Quelque 70 donateurs se sont retrouvés début novembre pour un repas au restaurant. La bonne humeur était de rigueur et le festin s'est terminé en chansons par une petite chorale improvisée. A cette occasion, Lucien MUSY s'est vu remettre par le président, Michel REBET, un diplôme pour avoir donné son sang à 100 reprises et la médaille de reconnaissance de la retraite du donneur.

Un ancien très bon et fidèle donneur s'arrête, des nouveaux sont attendus aux prochaines collectes de 2005, débutant le lundi 17 janvier à la Maison d'Animation de 17 h 30 à 20 h.

Les résultats de l'année 2004 : 4 collectes, 351 présentés et 332 poches de sang recueillies, avec 12 nouveaux donateurs dont 5 pour la 1^{ère} fois. Une année dans la continuité de 2003, sans baisse.

Les donateurs skieurs se retrouveront au concours de ski alpin du département le dimanche 9 janvier à Samoëns, puis à celui de la zone IV à Thollon le dimanche 23 janvier et enfin au ski de fond le dimanche 6 février au Plateau d'Agy (Saint Sigismond). Pour toutes ces courses, inscrivez-vous auprès du président.

Afin de pouvoir vous offrir encore de bonnes journées conviviales, des repas copieux après les collectes, nous vous invitons à participer à notre loto le samedi 22 janvier à 20 heures à la Maison d'Animation.

Pensez à cette devise, vous en aurez peut-être besoin un jour et, là, vous serez content qu'une personne ait donné pour vous un peu d'elle-même :

Sang donné = Vie sauvée



S. MICHEL
A. CASSET



PLACO
ISOLATION
FAUX PLAFONDS
PEINTURE
SOLS



ZI AMPHION - 51, rue de la Dent d'Oche 74500 Amphion
Tél 04 50 70 87 33 - Fax : 04 50 70 80 07



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)



Les trompes de chasse,
25 ans déjà !

BOUCHERIE
Stéphane Sannicola
CHARCUTERIE

Charcuterie maison 1077, av. de la Rive
spécialités, braséades, 74500 Amphion
fondues etc. Tél. 04 50 70 04 76

SAT
AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET À L'ÉTRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS

Devis gratuits sur demande

CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

Toutes confections
florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point
NEUVECELLE - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 13 73



J. BALLY
A. ECUVILLON

TOUTES
ASSURANCES



CMA

VIE
RETRAITE
PLACEMENTS

C M V

2 bis, rue du Théâtre - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

Voilà déjà 25 ans que les bois de Valère résonnent au son de la trompe de chasse. C'est au cours du printemps 1979 qu'un petit groupe de copains s'est lancé dans l'aventure avec toute l'innocence de leur âge. La passion seule ne suffit pas. Il leur a fallu une volonté à toute épreuve, une entente harmonieuse et un entêtement pour assumer deux répétitions par semaine tout au long de l'année.

Chaque année, notre progrès est indéniable, au point d'atteindre la 1^{re} place dans la catégorie B lors du concours régional en mai dernier à Lons-le-Saunier, avec en prime une place d'honneur pour Daniel et « son radouci », qui monte sur la 3^e marche au niveau régional, toutes catégories confondues.

L'association a l'honneur de vous annoncer officiellement que notre société organisera le prochain Festival Régional Rhône-Alpes Auvergne, le dimanche 26 juin 2005 au stade Camille Fournier à Evian-les-Bains.

Pour cette manifestation, est attendue une vingtaine de groupes, donc plus de 300 sonneurs. Lors de cette grande journée, le son de la trompe retentira dès



8 heures du matin afin d'établir la sélection des catégories, puis suivra la messe de St Hubert qui sera célébrée en plein air. L'après-midi vous réservera un fantastique concours. Chaque groupe, après présentation, vous donnera le meilleur de sa prestation pour la meilleure place : la 1^{re} !

Sachez que cette manifestation ne pourra se reproduire chez nous que dans vingt ou trente ans car la 3^e région de France, Rhône-Alpes Auvergne, contient à elle seule 53 sociétés affiliées.

Alors ne manquez pas cet événement.



Catherine FRANCOZ

Le Marque-Page



Concours littéraire « Nouvelles en Chablais »



Repas littéraire



Exposition de photos d'oiseaux

En cette fin de saison 2004, juste avant d'entamer une nouvelle année d'ores et déjà féconde en matière de projets, l'équipe de la bibliothèque « Le Marque Page », s'est penchée sur l'éventail des services et événements culturels proposés aux Neuvécellois et en dresse un bilan satisfaisant.

Jetons, si vous le voulez bien, un coup d'œil dans le rétro de cette année écoulée et retrouvons ce qu'ensemble nous avons partagé.

Un concours littéraire « Nouvelles en Chablais », qui a donné à 90 écrivains en herbe la possibilité de laisser libre cours à leur imagination. Les lauréats ont été jugés et récompensés par un jury de qualité, le samedi 31 janvier, dans l'enceinte de la Maison d'Animation de Neuvécelle. La soirée s'est poursuivie devant un buffet où les héros de la fête, accompagnés de leur famille, des organisateurs et des membres du jury, ont pu trinquer à leur succès.

En février, le Marque Page a présenté une exposition sur la bande dessinée, qui été bien accueillie et a attiré bon nombre de fans de B.D.

Catherine FRANCOZ, écrivain public et biographe, est passée au « Marque page », le 23 avril dernier, faire partager ses secrets à tous ceux et celles qui ont envie d'écrire leurs souvenirs mais ne se sentent pas capables de les coucher sur le papier. La prestation de cette « collectrice de mémoire » a été très appréciée du public venu l'écouter parler de son métier.

Du 11 au 19 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, « Le Marque Page » a présenté sa « montagne de livres » aux visiteurs venus contempler les

divers stands proposés par l'association « Neuvécelle Loisirs et Culture ». Le public a apprécié la variété des livres exposés et s'est amusé à répondre aux questions posées par les bibliothécaires sur l'histoire et la géographie du Chablais. Enfin, et non des moindres, la bibliothèque de Neuvécelle s'est surpassée avec la réalisation de son **repas littéraire** du 15 octobre dernier. Pour la réussite de cette soirée, conjuguant harmonieusement les mots et les mets, « Le Marque Page » s'est entouré de partenaires de qualité tels que : le Lycée Hôtelier de Thonon, la troupe théâtrale de Christine Gavillet et la boutique « Héritage Colonial » d'Evian. Soixante-trois personnes ont apprécié cette soirée et ne demandent qu'à recommencer.

La toute dernière **exposition** de la saison, entre le 8 et le 19 novembre, a été

réservée aux passionnés de la gent ailée, venus nombreux lire les conseils de l'artiste naturaliste Gilles LEBLAIS, et admirer ses magnifiques photos d'oiseaux. Remercions les établissements Bailly d'Evian pour leur aimable participation.

Et puis, n'oublions pas que la bibliothèque met aussi à la disposition des Neuvécellois, tout au long de l'année, un espace INTERNET et un club de généalogie.

Alors, si certains ignorent encore qu'il suffit de franchir le seuil d'une bibliothèque pour entrer à peu de frais dans l'univers magique du livre, du savoir, du développement culturel de l'esprit et de l'évasion à l'aide des mots et des sons, qu'ils soient assurés que « Le Marque Page », et sa bibliothécaire Pascale, se feront un plaisir de les y accueillir, de les guider et de les conseiller.



Groupe Généalogie

Bibliothèque le Marque-Page

Une autre possibilité serait d'obtenir une meilleure connaissance de l'évolution de notre commune à travers l'étude de ces données.

Par exemple ce tableau des patronymes les plus anciens recensés depuis 1624 pour les baptêmes et mariages et 1805 pour les décès, avec la légende suivante : par patronyme

NbO = Nombre de naissance Déb = Année 1^{er} naissance Fin = Année Dernière naissance
 NbX = Nombre de mariage Déb = Année 1^{er} mariage Fin = Année Dernier mariage
 Nb+ = Nombre de décès Déb = Année 1^{er} décès Fin = Année Dernier décès

Sous l'égide de la bibliothèque, se réunit tous les deux mois depuis maintenant deux ans un groupe « Généalogie » composé d'une dizaine de personnes.

Dans un premier temps son but est de mettre à disposition du public, sous forme de base de données, un état civil des naissances, mariages et décès de la commune de Neuvécelle, ceci afin de permettre à tout un chacun de commencer, compléter son arbre généalogique ou de faire des recherches liées aux patronymes de la commune.

Les documents de travail sont les registres de Paroisse, à partir de l'année 1624 pour les plus anciens, puis les registres de Mairie de 1814 jusqu'à nos jours. Le travail consiste à recenser et lire les actes, les décrypter pour certains et les saisir à l'ordinateur.

Actuellement les données Mairie sont en étape de saisie, alors que des membres du groupe plus courageux s'attellent au décryptage (ardu à cause de l'écriture et termes utilisés) des documents plus anciens. Si cette expérience vous tente, venez nous rejoindre à la bibliothèque le premier mardi des mois impairs à 20 heures.

Cette base de données (logiciel Nimègue) est déjà consultable à la bibliothèque de Neuvécelle.

PATRONYME	NbO	Déb	Fin	NbX	Déb	Fin	Nb+	Déb	Fin
BIDAL	199	1624	1910	108	1631	1907	57	1811	1950
BORQUITER	10	1625	1663	9	1625	1646			
BRACONINAY	158	1624	1922	70	1631	1976	103	1810	1985
BRON	52	1627	1947	19	1626	1989	1	1938	1938
CARRAUD (X)	26	1626	1719	13	1625	1799			
COLLIARD	137	1628	1866	62	1626	1995	43	1804	1982
(DE) BLONAY	6	1627	1668	1	1720	1720			
DUCRE(S)T	48	1627	1908	52	1627	1995	30	1843	1994
DUFORT	13	1625	1636	2	1627	1632			
GIROU(J)D	85	1626	1901	24	1637	1992	38	1804	1986
GRAN(J)U(X)	141	1627	1935	49	1629	1969	51	1821	1992
GREPI(J)AT(Z)	81	1629	1943	38	1661	1984	59	1828	1970
GRU(D,X)Z	39	1626	1899	13	1626	1909	11	1818	1912
LAURENT	386	1625	1906	143	1624	1928	159	1806	1971
MAGNIN	219	1629	1944	79	1633	1960	82	1807	1990
PINGET	9	1629	1951	6	1845	1954			
REBET	55	1628	1938	31	1625	1987	25	1807	1987

Informations disponibles à la bibliothèque pour : AUFMARD, ARANDEI, BARATHAY, BAUD, BEAUD, BECHET, BIANC, BOCIATON, BONNEVE, BORQUERIN, BRUCHON, BURQUERY, BURQUER, BUTTAY, BUTTET, CACHAI, CADAY, CARBACCIO, CARDINALX, CHAPPUIS, CHESSI, CHEVALLAY, CHRISTIN, COLLOMBON, CONSANTIN, COULET, CROISSON, CULLIERE, CURDY, DE LA GRANGE, DECOURINQU, SEZ, DEGRANGE, IS, DELAIOUX (Y), DECOMMIN, DUFFOURD, DUFORT, DURF, ECHERNIER, FAVRE, GAILLET, GAYDON, GILLIOT, GURNEI, JACQUIER, JAPIERRE, LAZARETTE, LEVRAY, LOMBARD, LUGRIN, MARCHAND, MICHOUD, X, MILDRET, MOUTON, MEISY, NOIR, PULLEX, PULLESIER, PUY, PERRET, PLAGNAT, POLLENE, RAYMOND, ROCCI, ROSSET, SERVIZO, SELVAY, VERNAZ, E, VESIN, VIOLLA (Z).

Nouvelle loi : à partir du 1er janvier prochain, les enfants nouveau-nés pourront porter comme « nom de famille », au choix, le nom de la mère, celui du père, ou les deux accolés, dans un sens ou dans l'autre. Les parents devront trancher ce dilemme à la naissance de leur aîné, et ils traceront ainsi la voie pour l'ensemble de la fratrie : le choix de ce nom sera irrévocable et il concernera tous les enfants à venir nés du même père et de la même mère.

Voilà qui va donner du fil à retordre à tous les généalogistes...

...à vos arbres Citoyens !

Groupe Généalogie Neuvécelle

L'Atelier d'Art de Neuvécelle

L'Atelier d'Art de Neuvécelle continue son activité Avenue de Maxilly (ancien atelier MARCUZZI) avec une nouvelle présidente et animatrice : Martine SCEAU.

Plusieurs techniques permettant l'approche de l'Art peuvent être pratiquées

par les personnes qui souhaitent être initiées ou se perfectionner. Dessin, peinture, modelage, sculpture, toutes activités créatrices le jeudi.

Entre autres objectifs, une exposition en 2005.

Contact Martine SCEAU : 04 50 75 33 25



Neuvecelle Loisirs Rétrospective 2004

L'Association Neuvecelle Loisirs Culture termine sa 4^e année d'activité :

- 4 conférences très diverses qui n'ont attiré que peu, mais un public très intéressé.
- 5 expositions d'artistes, tous très différents les uns des autres :
 - Jean LUGEN avec sa "Symphonie pastelle",
 - Un regroupement d'artistes locaux pour mettre en valeur le papier, la terre et la pierre,
 - Mme EULALIE présentait « Florilège » tableaux représentant la Haute-Savoie et le Bourbonnais,
 - FRANCINE SIMONIN et Catherine DEMIERE,
 - Bernard BAUD et ses "Nus de femmes..."
- 2 soirées théâtre très divertissantes avec la Cie Colporteurs et le Petit Théâtre du Salève. Et... les incontournables :
- Fête de la Musique, un peu humide...
- Vide Grenier : toujours aussi populaire. Pour ne plus s'exposer à la chaleur nous



envisageons de l'organiser en soirée.

- Les journées du Patrimoine : la montagne a des adeptes. 1 500 visiteurs ont apprécié la variété de cette exposition : Bernex à l'honneur, randonnée autour de Neuvecelle avec "Lou Vionnets", les cors des Alpes, l'initiation à l'escalade avec le Secours en Montagne, l'exposition photos.
- Le Marché de Noël avec une vingtaine d'artistes locaux.
- Le Téléthon et toutes ses animations...
- La nouveauté de l'année a été la journée culturelle organisée dans la région lyonnai-

se avec spectacle au Théâtre Antique de Fourvières, journée très conviviale et appréciée. A relaire, transmettez-nous vos idées.

Nous espérons toujours plus de participants, visiteurs et spectateurs. Le programme 2005 ne sera pas en reste et vous promet de vous attirer dans ses toiles...

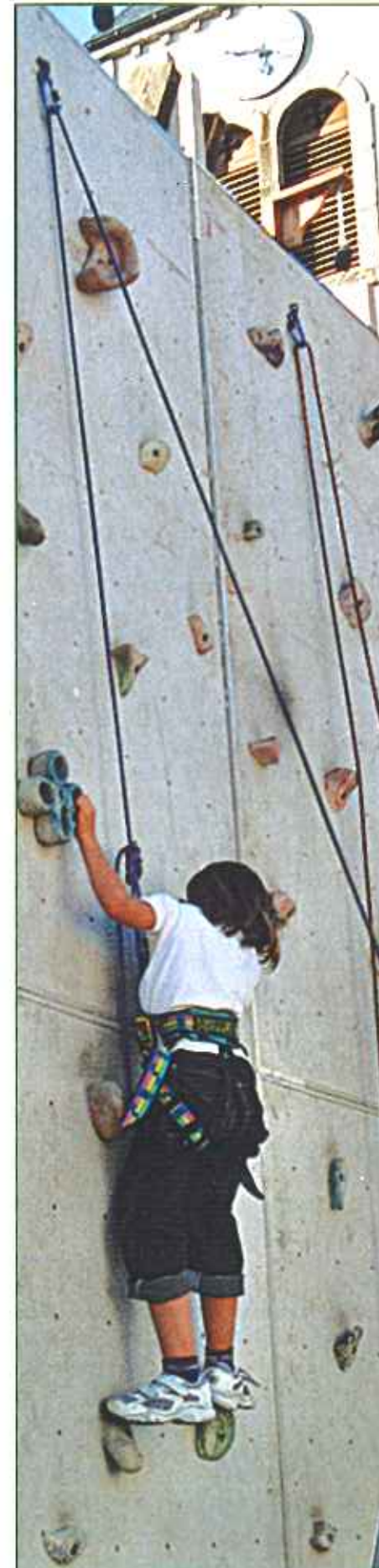
A vos agendas !

Assemblée Générale le vendredi 14 janvier à 18 h 30 à la Maison d'Animation.
Permanences NLC : mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 - Tél/Fax : 04 50 70 13 36

Le marché de Noël 2004



et Culture



Aménagement Développement Démographie Des Racines qui ont des ailes

De Genève à Grenoble, sur 150 kilomètres, le Sillon Alpin connaît depuis plusieurs décennies un essor spectaculaire. La qualité de son patrimoine naturel, les paysages, le dynamisme de son économie et de sa démographie en sont les atouts incontestables. Le corollaire de ce dynamisme est une consommation rapide de l'espace. C'est d'autant plus vrai en Haute-Savoie où la population a augmenté de 32 % ces 20 dernières années alors que pendant la même période la surface bâtie augmentait d'environ 50 %. Une croissance équilibrée voudrait que ces deux chiffres soient comparables.

La tendance naturelle est d'aller habiter toujours plus loin des centres villes pour échapper à la cherté des terrains et aux désagréments urbains. Une seule restriction : ne pas être à plus de 1 heure de son lieu de travail. La conséquence est ce que l'on a coutume d'appeler le « mitage » et qui n'est autre que du gaspillage de l'espace avec un recul des terres agricoles, la banalisation de certains paysages, l'engorgement des axes de circulation ou l'éloignement des services. Le paradoxe est que l'amélioration des voies de circulation conduit à s'installer de plus en plus loin. Sans que pour autant la demande en logements soit satisfaite.

On conçoit que certains exploitants agricoles, généralement propriétaires de petits terrains peu rentables, aient trouvé avantage à vendre leurs terres. Pendant des générations, leurs ancêtres avaient tiré le diable par la queue... Ils trouvaient là des ressources financières inespérées pour établir les enfants ou simplement améliorer l'ordinaire. Mais au fil du temps, on se rend compte que c'est la structure même et l'identité de nos communes rurales qui sont en cause. Les maisons s'éparpillent le long des routes au gré des réseaux, protégés par des murs de thuyas. Et les populations qui les habitent, le plus souvent

d'origine urbaine, s'étonnent de ne pas trouver les facilités de la ville. Restructurer les communes rurales autour des bourgs/centre est devenu une nécessité. Non seulement sur le plan de l'urbanisme mais d'abord sur le plan du fonctionnement de la société.

La ruralité n'est plus ce qu'elle était. Tous les repères définissant sa spécificité ont volé en éclat, comme l'ensemble des repères sociaux. L'époque où le village vivait autour du clocher de son église est révolue. Travail... Famille... Patrie... ne seront bientôt plus que des vestiges patrimoniaux.

Les habitants de nos campagnes ne sont plus que des urbains habitants la campagne. En un mot, des "rur-bains". Pour la plupart, en transhumance journalière permanente (travail, loisir, consommation, études).

Bien sûr, la frange des villages coupés du monde, au cœur de la Creuse profonde, peut encore être taxée de rural. Mais à quel prix ! En Haute-Savoie, l'AOC des villages ruraux a définitivement rendu l'âme.

Une telle évidence a tout le poids de la fatalité... Il est nécessaire pour survivre de nous construire une nouvelle identité qui puisse repositionner nos spécificités. Si nous y tenons encore ! Nous ne manquons pourtant pas d'atouts.

Tout d'abord, nous avons pour quelque temps encore la structure communale, cellule de base d'une démocratie de proximité vivante... qui risque pourtant de n'exister bientôt que sur le papier si les règles de l'intercommunalité devaient s'étendre. A nous, dans nos villages de la

faire vivre pour que les citoyens y prennent goût et soient les garants de sa réalité.

Puis nous pouvons compter sur la diversité et la richesse de la vie associative. Elle prend dans sa toile une grande partie de la population. A nous d'être à l'écoute des initiatives et de d'accepter parfois des risques pour encourager ces créateurs d'humanité et de convivialité.

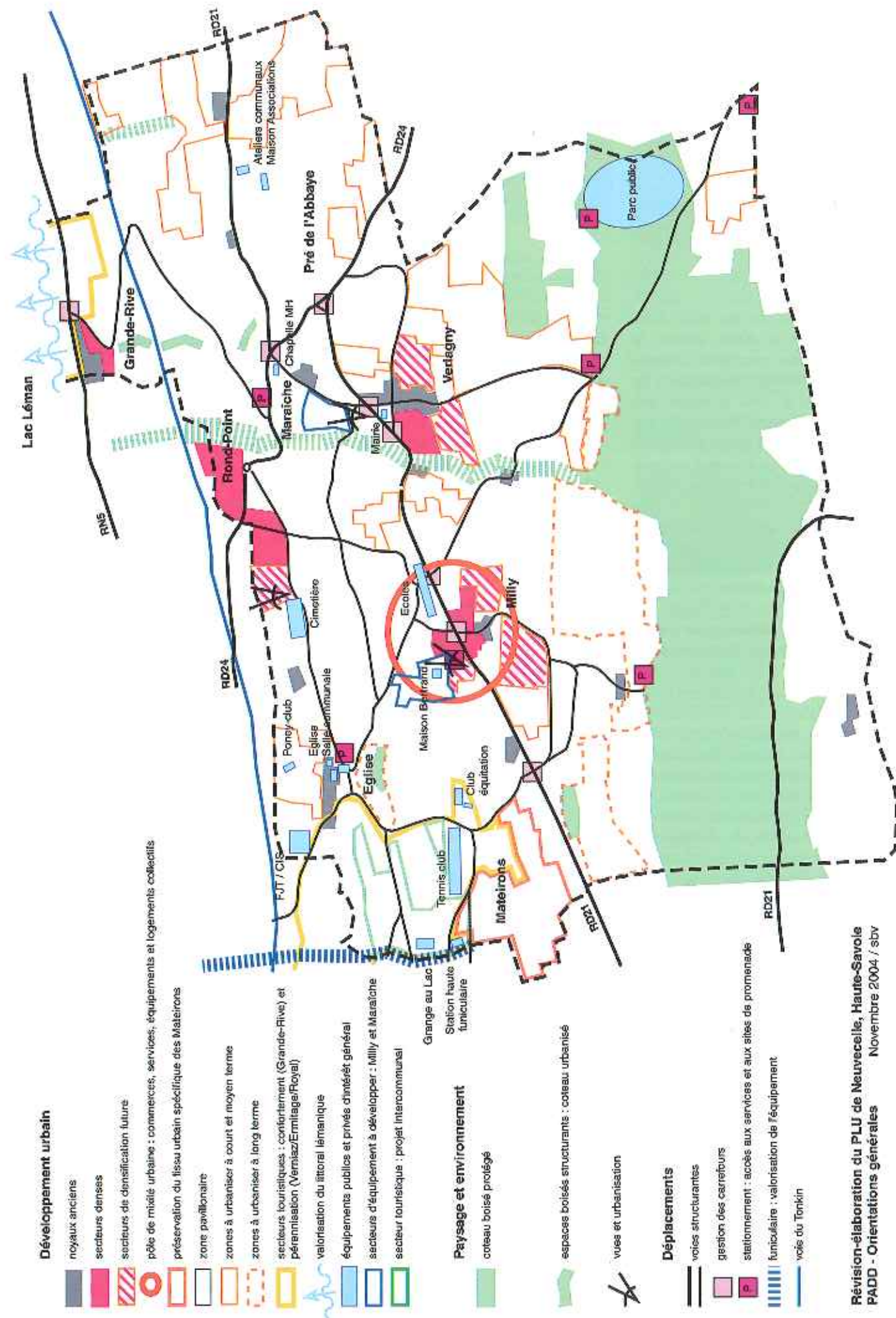
Il y a évidemment le rôle irremplaçable de l'équipe municipale, non seulement pour que la mairie soit un espace d'accueil (et non un labyrinthe de services administratifs), mais pour que ce soit le premier service public généraliste et de proximité. La municipalité doit être également le garant de l'existence des services publics d'Etat et de leur bon fonctionnement.

Il est surtout, un secteur particulièrement sensible : l'espace lui-même qui reste un atout maître. Bienheureuses les communes qui ont su se doter de réserves foncières et éviter aujourd'hui l'asphyxie engendrée par la pression immobilière. Préserver le caractère rural de nos communes, c'est aussi préserver le paysage du centre.

S'il est nécessaire de densifier nos bourgs, il est tout aussi essentiel de trouver un juste équilibre pour que le caractère rural de l'espace reste inscrit dans le paysage. Lieu de rencontre, de convivialité et de services, le centre est l'endroit où s'écrit l'Histoire d'hier et de demain.

Encourager le développement et protéger ce qui en fait l'attrait ne relève pas vraiment d'une contradiction. C'est simplement un défi dont dépend notre avenir et celui de nos enfants.

Louis Duret



Neuvecelle demain

âgés de plus de 60 ans. Leur part est grandissante au détriment des moins de 20 ans et des actifs. Le vieillissement de la population est amorcé.

Habitat :

On enregistre une augmentation de la part des résidences principales et corrélativement la chute du parc des résidences secondaires ainsi que des logements vacants. L'habitation individuelle avec propriétaire occupant étant majoritaire, il conviendrait de poursuivre une diversification du parc de logements selon une typologie « individuel groupé ou collectif », de densifier au niveau des îlots et des parcelles et attirer une population jeune. Le parc locatif social, 9 % des résidences principales, est en retard par rapport au Chablais, 13 % et au département 11 %.

Economie, emploi

Le tissu économique est lié à l'attractivité d'Evian (thermalisme, fonction d'hypercentre à l'échelle de l'agglomération) et à l'infrastructure hôtelière. Près de 300 emplois dépendent directement ou indirectement de l'activité touristique. Les travailleurs frontaliers sont une part importante des résidents, seuls 14 % des actifs travaillent sur la commune. Neuvecelle joue un rôle de quartier résidentiel de l'agglomération. Dans ce contexte, des services commerciaux et de santé se sont développés à Milly.

Le milieu naturel et le patrimoine

Les espaces naturels et exploités diminuent de jour en jour : il conviendra de les classer dans le patrimoine naturel de la commune, l'espace ouvert en aval du coteau boisé fait partie intégrante du paysage et valorise l'ensemble, leur exploitation intéresse d'ailleurs toujours les agriculteurs. Depuis quelques années, la commune a fait plusieurs acquisitions, comme le terrain l'Abbe et les maisons Bertrand et Marcuzzi. La révision-élaboration du PLU (ancien POS) devra tenir compte de ces éléments.

Les transports et les déplacements

La commune est traversée par trois axes structurants, la RN 5 sur le littoral lémanique et les RD 21 et 24, qui desservent les principales zones d'habitat. L'offre de déplacements alternatifs est limitée, il conviendrait de développer ces voies, notamment à destination d'Evian. Une meilleure offre de services sur Milly serait de nature à limiter les déplacements.

Il est aussi conseillé de développer un maillage de liaisons piétonnes à l'échelle des pôles fédérateurs : Milly, Mairie, Eglise, l'Abbaye.

Le funiculaire, envisagé à partir d'Evian comme un maillon dans un itinéraire de promenades sur le coteau, peut également servir aux neuvecellois pour rallier le chef-lieu de canton, notamment les jours de marché. Reste enfin la ligne ferrée dite du « lönkin », dont l'avenir est incertain.

Les orientations générales retenues

De par son positionnement géographique, le fonctionnement du territoire de la commune est intimement lié à celui du chef lieu de canton. Les élus souhaitent que Neuvecelle conserve son identité et sa manière d'appréhender son évolution, dans le respect de la vie cantonale. Pour cela il convient de :

Maîtriser la croissance de la commune

pour gérer au mieux les besoins en équipements, qu'ils soient destinés aux jeunes ou aux seniors, ainsi que les équipements d'infrastructures (extension des réseaux, desserte vraie des zones de développement...). Toutefois, il faut prendre garde au vieillissement de la population et au tassement sinon au recul des moins de 20 ans. C'est pourquoi il apparaît pertinent d'encourager de façon sélective l'installation de nouveaux arrivants pour garder une dynamique, notamment au niveau de l'école et des commerces, en développant le logement locatif.

Maîtriser l'habitat

Chaque année, il est délivré 12 à 15 permis de construire pour l'habitat individuel. L'objectif est de maintenir ce rythme de croissance. De même, pour rattraper le retard enregistré en matière de logement locatif et pour répondre aux besoins exprimés ci-dessus, il apparaît opportun d'envisager dès à présent la construction d'un petit immeuble de logements collectifs.

Maîtriser les milieux naturels et le patrimoine

Vue du lac, la commune apparaît comme un havre de verdure parsemé de quelques habitations ; c'est notre richesse ! Il nous faut

la préserver au maximum. La création du parc de Neuvecelle a été l'amorce d'un projet d'aménagement, mais il reste beaucoup à faire sur ce site, notamment la gestion des bois et des chemins ruraux, souvent délaissés. A terme, il faudra que la commune fasse un effort tout particulier pour sauvegarder ce patrimoine. Un parc aux abords de la maison Bertrand recueille tous les suffrages. En ce qui concerne les nouvelles acquisitions, elles trouveront progressivement leur destination : parc, maison des associations, bibliothèque, salle de gym...

La gestion de l'eau

Plusieurs captages sont présents sur la commune à la fois en eau potable et en eau minérale, exploitée par la SAEME. Il faut protéger ces ressources en contrôlant la gestion des déchets de toutes natures.

Pérenniser et valoriser les deux pôles touristiques de la commune...

dans une logique d'aménagement intercommunal, secteur des grands hôtels (Verniaz, Ermitage) et littoral lémanique (Grande-Rive).

L'extension du cimetière

Notre cimetière manque de place, dans 7 à 9 ans il arrivera à saturation ; il est urgent de trouver une solution pour l'avenir, même si un sondage national laisse entendre que la crémation gagne du terrain. La commission d'urbanisme a planché sur la question. Après examen des différents sites disponibles, il a été décidé de procéder à l'agrandissement du cimetière sur sa partie Est. Certes, ce n'est pas de gaieté de cœur que le conseil municipal a opté pour cette solution, car il faudra en effet procéder à l'expropriation d'une habitation, avec toute la douleur affective que cela peut engendrer dans une famille, mais là encore, l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt particulier.

Les pôles d'attraction

Le hameau de Verlagny, enclavé et dépourvu de commerce, présente cependant une réelle potentialité pour recevoir un habitat de maisons individuelles ou jumelées, voire de petits bâtiments.

Le hameau de Milly : il est identifié comme le cœur de la commune, il bénéficie de structures tant en matière d'équipements,

Clair Matin



que par les services déjà existants : la commune contrôle une partie du foncier aussi bien à l'amont qu'à l'aval. Elle va pouvoir sauvegarder le bâti, à l'image de la maison Bertrand, conserver ce patrimoine naturel, préserver des cônes de vue sur le lac et mener une réflexion sur l'implantation d'une supérette et de logements.

Le secteur de **Grande-Rive** : C'est la fenêtre littorale sur le Léman, limitée à 400 m de longueur et urbanisée. Elle n'est pas exploitée. Son aménagement, son développement doivent se faire en continuité de la ville d'Evian avec le concours de Maxilly. Néanmoins, il faut maîtriser le « foncier » situé en amont de la RN, intervenir dès à présent pour favoriser le regroupement des nombreux lopins de terre et ensuite, réaliser un vrai plan touristique.

Le secteur de **l'église** : pour l'instant pas de projet. Le secteur amont, actuellement en zone verte, devra le rester ; à terme, la commune pourra s'en porter acquéreur.

Le **Plan Local d'Urbanisme** (ex POS) en cours d'élaboration, et dont les idées directrices figurent page 33, offrira une description exhaustive. Il consignera les différents zonages de la commune et sera à la disposition de toutes les personnes intéressées.

Si la quasi-totalité des élus reconnaît qu'il est vital pour Neuvecelle de se développer et d'adapter ses structures tout en préservant l'environnement, l'implantation d'une supérette et l'édification d'un immeuble de logements sur le terrain de « Clair Matin » font débat ainsi qu'auprès des riverains immédiats.

Milly



Les opposants à cette réalisation s'interrogent sur l'opportunité de favoriser l'installation d'une supérette à Milly. Les grandes surfaces sont suffisamment nombreuses alentours pour satisfaire les besoins des résidents. Une supérette va apporter des nuisances au quartier : livraisons matinales, allées et venues des clients, peu de places de stationnement, risques de voir le chemin de chez Gruz et l'avenue de Seuvay devenir des voies de dégagement, enfin, amputer l'espace Clair-Matin/maison Bertrand d'une partie d'un espace de verdure. De plus, l'IOIAC dispose de terrains, en amont des immeubles existants ; ne pourraient-ils servir à cette réalisation ?

Verlagny



Les défenseurs du projet disent de leur côté que la population vieillissante aura de plus en plus besoin de services de proximité, que l'emplacement Clair Matin est le mieux situé pour accéder à un commerce en voiture, que des places de stationnement pourraient être prévues en surface, mais aussi en sous-sol, que l'accès par les chemins de chez Gruz et l'avenue de Seuvay pourrait être fermé. En ce qui concerne l'espace de verdure, si Clair-Matin perdait une partie non négligeable de sa surface, cette perte serait largement compensée par l'apport de la propriété Bertrand. Enfin, construire un bâtiment seulement pour une supérette, ne paraît ni esthétique, ni rationnel, c'est pourquoi celle-ci pourrait se situer au rez-de-chaussée d'un bâtiment qui comporterait des logements locatifs.

Pour permettre d'enrichir le débat, il a été décidé, en conseil municipal, de recourir à un nouvel architecte urbaniste pour examiner les différentes possibilités d'aménagements de Milly. Celui-ci devra produire des maquettes qui seront mises à la disposition de la population et donneront aux élus une meilleure visibilité des projets. L'enjeu est de taille pour que Neuvecelle conserve « sa douceur de vivre », dans un environnement de premier ordre.

Jean-Marie Le Roy

A l'instar de la vie d'un homme ou d'une femme, la vie d'une commune connaît des tournants importants au cours desquels il faut prendre des décisions et s'engager. Neuvecelle est dans cette situation, la petite commune éparpillée doit, bon gré mal gré, se développer, se structurer. L'heure des choix est arrivée. Soucieux de ne pas se tromper, pour que l'intérêt général soit toujours le fil directeur, pour que l'espace soit utilisé rationnellement et sauvegarder la « douceur de vivre à Neuvecelle », les élus se sont attachés les services de spécialistes pour mener une étude qui aura duré plus de douze mois.

TROIS LOIS, UNE ETUDE, UN PLAN, tels furent les outils de la commission qui comportait outre des élus, des spécialistes des administrations départementales, de l'Équipement, de l'Urbanisme, de la chambre d'Agriculture, de l'Aménagement rural et un urbaniste du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement chargé d'assurer la synthèse pour parvenir à UN PROJET. 10 séances de 3 heures ont eu lieu, certaines ont compté plus de 20 participants, avec des élus du canton et du personnel des services techniques d'Evian également assidus à ces réunions.

Cette étude s'est appuyée sur les lois Littoral, Solidarité et Renouveau Urbain et Urbanisme Habitat. Le Plan Local d'Urbanisme, qui se substitue à l'ancien POS, est en cours d'élaboration en tenant compte des orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Un diagnostic pour Neuvecelle

La Démographie :

La population a crû de 42 % par an en moyenne sur les 10 dernières années, 1,18 pour le département, 1,04 pour l'arrondissement. Plus de 20 % de Neuvecellois sont

Mémoires de Grande-Rive



Pourrait-on dire comme François Bocim, peintre lausannois, qui séjourna à la « Grande-Rive » en août 1876 et qui intitula son tableau « UN VRAI RÊVE » (Barque à la Grande-Rive) fasciné qu'il était, par le monde des pêcheurs de la rive française.



Pour nous, la mémoire de Grande-Rive, c'est :

La « galle à botier », galetas en bois en forme d'arche, au sommet de la rue des Pêcheurs où vivait le « rêche », ancien zouave de l'alma, le denier à posséder « une liquette » petit bateau à fond plat nommé « zouzou 36 ».

Puis vient la maison à « l'Hélène » que tant de peintres ont immortalisée et où dit-on Napoléon aurait couché lors de sa campagne dans les Alpes.

A côté, « l'hangar des pompes » où étaient rangées quelques pompes à incendie.

En bas, sur la grève, « le cabanon à Prosper » où l'on réparait et défaisait les filets.

Au coin de la rue des Pêcheurs, « le four » où notre plantureuse Hélène, avec ses légendaires tabliers noirs, stockait le poisson pour le revendre aux hôtels de la région, dont la Verniaz (Madame Verdier était une de ses fidèles clientes).

Plus haut, l'échoppe de Profumo « étameur » avec la forge et son grand soufflet d'où jaillissaient des gerbes d'étincelles (soufflet qui maintenant serait exposé à la Verniaz).



Nos souvenirs vers 1950 :

Un village avec beaucoup de vie, de nombreux commerces, les maisons serrées les unes contre les autres pour se protéger de la « bise ».

Les jardins au sommet du village, car mieux exposés, avec les poulaillers pour nourrir la ribambelle d'enfants que nous étions, vivant tous ensemble, surtout au grand air.



L'été, notre premier élément était l'eau avec les baignades, les plongeurs entourés de nasses et de bateaux : notre apprentissage de la nage se faisait avec les coins en bois confectionnés par les pêcheurs pour tenir les bateaux en équilibre sur la grève, et à leur grand désespoir, il arrivait souvent qu'ils disparaissent.

Nos spectacles, avec danses et chants, tutus de confection artisanale, laissaient une large place à l'improvisation. Les estivants venaient nous applaudir dans notre cour et l'argent de la quête servait aux goûters dans les champs, au-dessus de la voie ferrée, où il n'y avait encore aucune construction.

Les vendanges, en octobre, où tout le village participait. Le « brizolon » et le « bourru » à la Toussaint.

L'hiver, c'étaient les parties de luge, avenue de Maraïche, belle piste où nous arrivions jusqu'à la grande route : tout le village participait, y compris les anciens GA. « Ga la mine à ga » était notre cri d'avertissement pour faire dégager la voie.

Les parties de cache-cache dans toutes les caves et recoins de notre village. Sans oublier notre école communale,

où Madame Riondel, avec ses longs ongles peints en rouge, nous apprenait les rudiments du calcul sur le boulier et le ba-ba de la lecture. Mais avant Madame Riondel, il y avait deux générations « les dames Philippe » (mère et fille). A l'école nous avions droit à une paire de sabots et un tablier noir.

Les gens du haut nous appelaient les « rapineurs » ou « feras » et nous « les bouses de vaches ». Nous avions aussi une « miss Tivian », Jeannine qui vit toujours.

Bien sûr, ce Grande-Rive là, a disparu, mais il est toujours présent dans notre cœur avec nos souvenirs d'enfance.

Michel Bonnevie - Françoise Roumanes



GRANDE-RIVE (Hte-Savoie)



LE TONKIN.

C'est en août 1995 que nous sommes arrivés dans le quartier de Maraîche pour y vivre la retraite mon épouse et moi. Nous avons acheté cette maison en 1979 par un coup de cœur. La vue superbe sur le Léman nous a décidés de nous installer à Neuvécelle, ce qui fait dire à ma femme : « Ici c'est le Paradis ».

Pour moi il y avait un autre attrait, une voie ferrée passait au bas de notre jardin ; ce qui me faisait dire nous avons acheté cette maison pour voir passer les trains ; ce qui était un rêve et une grande passion depuis mon enfance.

Au fil des mois et des années où nous venions en vacances nous ressourcer, nous dépayser pour affronter la vie professionnelle dans le sud de la région parisienne, j'ai appris que cette voie ferrée s'appelait le « Tonkin », dont j'allais devenir un passionné. Se dire qu'il y a cent ans, l'horaire du Paris-Milan passait au bas de Maraîche et de Grande Rive ! Les trains pour l'Italie passaient par le Tonkin, la ligne du Simplon par la rive suisse et s'arrêtaient à Clarens Montreux.

Dans la soirée du 15 août 1995, à notre arrivée, surpris agréablement par le sifflet du train qui redescendait vers Saint-Gingolph, Bouveret, je courus au bas de mon jardin qui borde le talus de la voie ferrée ; quelle ne fut pas ma stupéfaction de ne voir que les toits des wagons. Je me dis : si tu veux faire des photos il faudra nettoyer,



Avec le "Rive-Bleue-Express".

Au bas de notre jardin où j'ai nettoyé le talus SNCF de Grande Rive

couper les ronces et les arbustes du talus. Quelques mois plus tard, avec une faucille, à la force de mes bras et l'inconfort de mon dos, j'entrepris ce nettoyage toute une année y compris deux hivers pour débroussailler et nettoyer le remblai SNCF de la demi tranchée de Grande-Rive. Enfin je pouvais faire des photos de trains, une passion née depuis quelques années déjà.

Le Tonkin, c'est Charles Pernet, adjoint au maire de Neuvécelle qui, dans les années quatre-vingt, s'investit beaucoup pour la défense et la réouverture de la ligne. Nous sommes devenus voisins et amis lors de l'achat de ma villa en 1979 ; c'est Charles qui m'offrit le magnifique livret qu'il a créé à l'occasion du centenaire de la ligne du Tonkin en 1986. Sans le savoir, j'étais déjà là avec mon appareil photo ; j'étais là aussi en

1981 quand l'ATCAR (Association Thononaise et Chablaisienne des amis du rail) de Thonon-les-Bains a fait circuler un train de voyageurs depuis Genève à Monthey sur une initiative de Jean-Claude Denis, président de l'ATCAR.

En 1980, c'était déjà un autorail qui avait circulé de Thonon, Evian jusqu'au Bouveret en Suisse.

Les amis de cette association de modélisme firent circuler le train touristique Rive Bleu Express, dont le matériel appartient à M. Arnold, patron des sablières du Bouveret et carrières de Meillerie.

L'industriel suisse désigna M. Jean-François Vuarnoz comme président du RBE., association franco-suisse du train touristique. M. Vuarnoz était responsable du matériel et des voyages jusqu'à Evian aux côtés des membres de l'ATCAR. Il se retrouva seul aux

Les rails de la nostalgie : Un Neuvécellois s'exprime.

commandes de ces trains dans les années 1995 à 1997. Les dernières circulations eurent lieu fin 1998. M. Charles Pernet m'entretenait de toutes ses démarches auprès de la SNCF et des maires des communes environnantes. Il me fit connaître M. Vuarnoz que je continue à voir très souvent. Il a fait maintes démarches auprès des administrations françaises et suisses ; de très nombreux dossiers ont été soumis au Conseil Régional de Rhône-Alpes, à la direction SNCF, la RFF de Chambéry, même au ministère de M. Gayssot. Il entretenait et entretenait encore des relations avec Monsieur le député maire d'Evian, Marc Francina ; chose que faisait très bien et avec compétence notre ami Charles Pernet. De tous ces envois de dossiers, de demandes, rien, aucune réponse. Depuis, Jean-François Vuarnoz a jeté l'éponge, l'association RBE n'est plus active, les wagons sont mis en vente.

Cela fait plus de 60 ans que cette ligne du Tonkin fait parler d'elle, c'est tant mieux, ce qui prouve que nous sommes nombreux à ne pas l'oublier ; la ligne du Tonkin a le mérite d'exister, gardons-la. L'état d'abandon, de friches dans lequel elle se trouve nous attriste profondément. Cette ligne qui relie les trois Chablais, ligne internationale avec nos voisins et amis suisses qui ne resteront pas insensibles à toutes les initiatives venant de la France.

Pensons à Charles Pernet à qui nous devons reconnaissance car c'est bien lui qui suscite encore tous mes écrits. Pour le plaisir j'ai fait une plaquette : « Les amis du Tonkin », souvenirs Charles



Pernet, il m'a inspiré. « La passion ne vaut que si elle est partagée, ne pas faire contre, mais avec les autres ».

En 2002, la commune de Neuvécelle a organisé, dans le cadre des journées du patrimoine, une exposition du souvenir avec de nombreux documents, de nombreuses photos grandes et petites sur le « Tonkin » ; ce fut un succès, avec plus de 1 500 visiteurs.

Six ans déjà que le train touristique ne passe plus. L'état actuel de la voie ferrée apporte bien plus de nuisances, d'inquiétudes, de désagréments que le passage de trains qui n'apporteraient que des intérêts positifs, arguments économiques, communicatifs, une ouverture vers nos amis suisses qui sont les bienvenus chez nous. Beaucoup de responsables d'agences apprécieraient les avantages de la circulation de trains de croisières touristiques, de voyages circulaires autour du beau lac Léman.

Le dimanche, voir passer le train touristique faisait le bonheur de nous tous riverains, spectateurs et enfants proches ou lointains, ainsi que des commerçants, qu'ils soient d'Evian, Neuvécelle, Meillerie, Lugrin, Saint-Gingolph. Et puis notre si jolie région serait encore plus attrayante si elle avait

son train touristique.

La ligne existe, il faut vouloir, à commencer par les propriétaires SNCF et RFF. Mais sont-ils conscients, connaissent-ils l'état, l'ampleur des déprédations dues à son abandon ? Plus on attendra, plus l'investissement sera élevé. Faire des études ? Des coûts ? Mais il faut commencer par l'offre, mettre en circulation, à commencer par un autorail touristique qui peut très bien devenir permanent pour prendre place et figurer à un horaire ou programme de passage ; cela existe par ailleurs en France.

Bien sûr nos gouvernants devront s'investir aussi. Que l'on arrête d'alimenter les tergiversations, les incertitudes. Du vélo rail, De la piste Cyclable ? Et pourquoi pas la suppression de la ligne ? Surtout pas ! Y faire circuler des trains, c'est sa vocation première.

En France s'ouvrent des voies ferrées abandonnées depuis des années, suivons l'exemple ; les travaux de génie civil peuvent réduire les nuisances, des traverses antivibratoires existent.

De grâce, n'abandonnez pas le Tonkin, laissez-nous l'espoir de revoir un jour au moins un train touristique.



Louis Lussiana



Un arbre de chez nous !

L'épicéa - *Picea abies* ou *Picea excelsa*

- **Bourgeons** : pointus, bruns, non résineux.
- **Fleurs** : chatons mâles et femelles différents. Les mâles sont très nombreux le long des rameaux et jaunes. Les femelles, rouge carmin mêlé de vert, terminent les rameaux.
- **Fruits** : cônes (pommes de pin) pendants à écailles vertes devenant brunes à maturité. Les écailles s'écartent et libèrent les graines qui volent au gré des vents grâce à une aile.
- **Tronc** : brun rougeâtre à écailles fines puis grosses et irrégulières. L'écorce est imbibée de résine.
- **Bois** : blanc jaunâtre, résineux, peu durable et facile à travailler.

Un arbre bien de chez nous puisqu'en Haute-Savoie un arbre sur deux est un épicéa : notre département est le 1er de France pour sa production. On l'appelle aussi une pesse, comme disent les anciens, d'où la pessière pour un peuplement d'épicéas. Son 2e nom latin "abies" traduit sa ressemblance avec le sapin. Dans l'autre dénomination latine, "excelsa" veut dire élevé, de grande dimension. Ce résineux appartient à la famille des Pinacées.

Où le trouve-t-on et comment se comporte-t-il ?

C'est un arbre qui aime la lumière, l'humidité du sol et qui résiste au froid jusque vers -40° C. C'est pourquoi l'aire naturelle de ce montagnard se trouve sur les frontières de l'Est (Vosges, Jura et Alpes). Partout ailleurs, il a été introduit même en plaine.

Il pousse sur tous les sols (on dit qu'il est plastique), même ceux engorgés d'eau.

Ses racines peuvent parcourir plusieurs mètres à la recherche des éléments nourriciers. Son enracinement est superficiel, d'où sa sensibilité aux vents violents (voir la tempête de décembre 1999 qui provoquent des chablis (arbres déracinés, cassés)).

Naturellement en mélange avec le sapin et le hêtre, avec l'altitude il se trouve vite seul, formant des pessières pures, décor de nos pistes de ski.

Qu'en fait-on ?

Très importante essence forestière française (400 000 hectares), on s'en sert en menuiserie, charpente, caisserie, coffrage, papeterie. Quand les accroissements sont très fins, la qualité augmente jusqu'à servir en lutherie. Tous les chalets, les bardages, les charpentes de notre région sont en épicéa.

Et, bien sûr, c'est l'inévitable "sapin de Noël" et la colombe sculptée avec l'Opinel par les bergers d'alpages.



Le "Bostryche"

Qui n'a pas repéré ces taches brunes au milieu des forêts, surtout ces dernières années ?

En étant plus près, les épicéas sont secs, les aiguilles sont tombées ainsi que l'écorce. Sur les arbres moins secs, dont l'écorce commence seulement à se détacher, en la soulevant, on voit des systèmes de galeries et de petits insectes de 5 à 6 mm de long, semblables à de très petits hannetons, les ips typographiques, communément appelés "bostryches".

Ce scolyte sous cortical (vivant sous l'écorce) ne pénètre pas dans le bois mais se développe entre le bois et l'écorce. Les œufs se transforment en larves creusant leurs propres galeries et détruisant ainsi les chemins conducteurs de la sève, le sang de l'arbre, d'où le dépérissement.

Cet insecte est secondaire, c'est-à-dire qu'il attaque des sujets affaiblis (sécheresse, stress, vieillesse,...). Mais en cas de pullulation, il devient primaire et s'attaque même aux arbres verts et bien portants. C'est ainsi qu'après la tempête de 1999 (450 000 mètres cube en Haute Savoie), près de 200 000 m³ de "bostrychés" ont été dénombrés. La seule lutte est de couper, d'écorcer ou de sortir les grumes de la forêt le plus vite possible, avant l'envol des nouveaux adultes issus des larves.

L'épicéa, silhouette emblématique de notre département, est menacé. C'est pourquoi, propriétaires forestiers, réfléchissez au sol où vous allez planter et à la provenance : demandez des plants issus de graines de la même altitude. Vous éviterez ainsi de les stresser et d'augmenter leur vulnérabilité au bostryche. Neau actuel de nos si belles forêts.

Jean-Charles LAZARETH



Galeries sous l'écorce visibles après écorçage, présence des insectes

SABATIER MONNIN ENSEMBLIER

- Meubles • Literie • Cuisines
- Rideaux • Linge de maison
- Jardin • Stores
- Réfection sièges tous styles
- Revêtement de sols • Parquets
- Rénovation d'intérieur



11, avenue d'Abondance - face à l'hôpital
EVIAN - Tél. 04 50 75 04 28

CHRISTAUD

La compétence d'une équipe



Fourniture de matériels
pour adduction d'eau TP
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY
Tél. 04 50 22 54 96 - Fax 04 50 24 24 11



Entreprise Moderne
de Construction

Adresse postale : Z.I. de Vongy 74200 THONON
Siège Social : 7, rue du Théâtre 74500 ÉVIAN
Entrepôts :
Fax 04 50 26 42 59 Tél. 04 50 26 68 88

Savana

Lodge

Restaurant
Spectaculaire
pour déjeuner et dîner...
autrement !

Brochettes géantes,
flambages, planchas...
Menu à partir de 12,90 €

Casino
EVIAN

Tous les jours
Du lundi au vendredi 12 h - 15 h / 19 h - 23 h
Samedi et dimanche 12 h - minuit non stop
Réservation au 04 50 26 87 00



HÔTEL ERMITAGE

Le Gourmandin

Une cuisine vraie aux saveurs authentiques,
mettant à l'honneur les produits du terroir.

Déjeuner et dîner

Ouvert à tous

Réouverture de l'Hôtel le 3 janvier 2005

Réservation au 04 50 26 85 54

evian masters
Golf Club

Le Chalet du Golf

Spécialités régionales,
fondue, raclette, braséade...

De mai à septembre déjeuner sur la terrasse ensoleillée
En saison estivale dîner champêtre à l'orée du parcours

Ouvert à tous

Réouverture de l'Evian Masters Golf Club le 5 février 2005

Réservation au 04 50 26 85 00

Vous & Nous

Il est né à Evian le 18 mai 1989. A 8 ans à peine, il entre au snowboard club d'Avoriaz et lors de sa 1^{re} participation au Kid's snowboard de Villard-de-Lans, il gagne son 1^{er} trophée, celui du plus jeune coureur. C'était en 1997.

Les podiums des diverses courses jeunes (16 ans), de la région Rhône-Alpes lui deviennent familiers dans les trois disciplines des championnats de France : Half-pipe, Boarder-cross et slalom.

En 2000, il gagne les deux épreuves du Kid's snowboard à Villard-de-Lans : Big air, épreuve de saut le samedi et Boarder-cross, épreuve de descente à 4 avec des virages relevés, des bosses et des portes à passer, le dimanche.

Il participe aux « Playstations air-games » à Avoriaz et gagne l'épreuve de

saut en snowboard chez les moins de 15 ans, en 2003 et 2004. (Super ! enfin une console de jeu...)

Cet hiver, les journées de « peuf » lui ont permis de s'entraîner aux figures. Remarqué dans le snow-park, il participe à un contest destiné à sélectionner les meilleurs jeunes européens pour une finale début avril à Avoriaz. Il réussit grâce à un magnifique « 720° », c'est-à-dire, deux rotations dans l'axe vertical. Il participe aux finales, mais la concurrence est rude...

Enfin, il monte sur la plus haute marche du podium, et non la moindre, à Isola 2000 en mars 2004, puisqu'il est champion de France minime du combiné. Le combiné regroupe les épreuves de Half-pipe, Boarder-cross et slalom parallèle où Johann s'est classé respectivement 3^e, 9^e et 2^e.



Une belle saison 2004, de bons résultats aux championnats de France lui permettent d'intégrer la section sports-études et le groupe Espoirs au Lycée J. Prévoist de Villard-de-Lans.

Charles BIANCARD

Le doyen de Neuvécelle



Charles BIANCARD est né le 16 septembre 1908 à MONTON (Alpes-Maritimes) dans une famille qui résidait là depuis 1578.

Apprenti en cuisine en 1922 puis commis et chef de partie à la Réserve à BEAULIEU-SUR-MER, à l'Hôtel de Paris à MONTE-CARLO, puis au Bedford Beau site à EVIAN, il

s'embarquera également comme cuisinier sur les bateaux et ira plusieurs fois au Japon.

Marié à EVIAN en 1933, il sera cafetier à THONON de 1933 à 1938, puis tiendra l'Hôtel-restaurant les Flots Bleus à AMPHION de 1938 à 1955 et enfin l'Hôtel Panorama à Grande-Rive de 1955 à 1978. Ce n'est qu'à l'âge de 70 ans qu'il prendra une retraite bien méritée au 202 rue du Lac - Villa les Bosquets à NEUVÉCELLE.

Sa recette de longévité :

Monsieur BIANCARD prend tous les matins à jeun trois huîtres. Les coquilles de ces huîtres sont cassées et données à manger à ses poules. Est-ce pour lui un élixir de jeunesse !

Après tant d'années de labeur, on ne peut que lui souhaiter d'en profiter encore longtemps.



Les époux Blanc, noces d'or en 2003



Les époux Gaudinat, noces d'or en 2004

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**
électricité

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Z.A. DE MONTIGNY - MAXILLY-SUR-LÉMAN
74500 ÉVIAN-LES-BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

à 10 mn de la frontière
ZA du Crêt - 74500 LUGRIN



00 33 450 76 15 15

www.memo-utile.com/professionnels

Mireille



Ce n'est pas seulement le nombre des années passées dans une commune et dans une équipe qui permet de mesurer l'empreinte laissée par une personne.

Mireille Valat faisait partie de ces personnes qui s'investissent intensément dans ce qu'elles font et ce qu'elles ont décidé de mener à terme.

Enfant, Mireille passait ses vacances chez sa grand-mère à Verlagny. Même si

son métier et sa vie familiale l'ont emmenée à Dijon, elle avait la ferme intention de venir s'installer à Neuvecelle un jour. C'est ce qu'elle a fait lorsque sa carrière de professeur d'arts plastiques s'est achevée.

Ne pouvant rester inactive et passionnée par son métier ainsi que par toutes les formes de communication, elle s'est rapidement investie dans la vie locale en tant que correspondante du *Messageur*. Elle a ainsi relaté et photographié de nombreuses manifestations locales et surtout neuvecelloises dans l'hebdomadaire.

Puis elle a intégré le Conseil Municipal en mars 2001 et avec la Commission de la Communication, elle a entamé une réflexion sur l'image de Neuvecelle.

Il nous importait de mettre en valeur le côté lac et campagne de notre commune.

C'est ainsi que Mireille s'est attelée à cette œuvre qui restera dans notre patrimoine communal : la plaquette intitulée « Neuvecelle, la douceur de vivre ».

A titre personnel, elle caressait le rêve d'ouvrir sa propre galerie d'art.

Avec acharnement et précision, elle a entrepris ce nouveau défi, pour qu'en février dernier, l'inauguration de la galerie rue du Port à Evian « Au temps présent » ait lieu.

Tous ceux qui l'ont connue savent qu'elle n'est pas partie avec le sentiment d'avoir complètement réalisé ses projets parce que son esprit fourmillait de mille idées...

Mais à bout de forces face à la maladie, Mireille s'en est allée début avril à l'âge de 62 ans, laissant un grand vide dans sa famille et dans notre équipe.

Sabine Sannicolo-Forcl

A mon ami Antoine,

Antoine,

Tu étais une figure de Neuvecelle. Tous ceux qui sont venus t'accompagner ont le sentiment que c'est un peu de nous qui s'en va avec toi.

Attentif aux uns et aux autres, tu ne manquais pas une fête, pas un anniversaire, on voyait passer la méhari orange et ton chapeau... La vie, tu l'as passée au service de la société.

D'abord à l'armée où tu as fait une partie de la carrière professionnelle avant d'entrer aux Services Techniques de la Ville d'Evian.

Ensuite à Neuvecelle, dans la commune, en t'engageant dans la vie associative et municipale. C'est toi qui as créé l'association des Donneurs de sang. C'est toi qui as créé l'association paroissiale de la Neuvecelloise.

Ensemble, nous avons fait trois mandats municipaux. Tu étais 1er adjoint.

Il nous est arrivé d'avoir des discussions animées. Mais au-delà de la vivacité des propos, il y avait toujours un terrain d'entente autour de l'intérêt général.

Un jour, je te demandais où tu trouvais toute l'énergie qui t'animait. Tu m'as répondu simplement : « dans ma foi et dans ma famille ».

Croyant, tu l'as été profondément. Admettant parfaitement l'évolution moderne, tu la voulais cependant dans la continuité.

Chacun se souvient des petits pains et du vin chaud de la Saint-Didier.

Ton attachement à la Chapelle de Maraîche n'était pas seulement de l'intérêt pour les moines d'Abondance. Là (y sentais bien, dans l'éternité du temps.

Tu as passé quelques années en dehors de Neuvecelle. C'était un peu une pénitence. Jusqu'à ce que tu puisses y revenir et construire ta maison. Un rêve qui retrouvait ses racines. En même temps que ta maman : la Génie. Elle aussi, un personnage. Tu ne manquais pas un jour pour venir donner un petit bonjour. Pleine de bon sens et de sagesse, tout le monde l'appréciait. Le cimetière n'était pas assez grand pour contenir tous ses amis le jour de son enterrement.

La maison, tu l'as appelée « les Mousers ». Ça représentait tes 4 enfants : Jean-Charles, Didier, Monique et Catherine. Ton plus grand plaisir était de les avoir près de toi.

Et Paulette était là, toujours avec douceur mais ferme. Car malgré des dehors parfois sévères, tu avais besoin aussi d'être rassuré.

Vous étiez si proches l'un de l'autre que Paulette t'a rejoint si peu de temps après, ne supportant pas que tu l'aies abandonnée.

Antoine, tu n'es pas vraiment parti. On te dit simplement "au revoir".

Louis Duret



Vie pratique

Renseignements administratifs

Mairie de Neuvécelle

Services administratifs
42, avenue de Verlagny
tél : 04.50.75.03.45
fax : 04.50.74.66.65

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
- Entretien avec les élus sur rendez-vous.

Services techniques
496, avenue de Maxilly
tél : 04.50.75.33.40

Groupe scolaire Robert Magnin
Chemin de Chez Duret
École élémentaire : tél 04.50.75.17.91
École maternelle : tél 04.50.75.16.01

Principales formalités administratives

Carte Nationale d'Identité sécurisée

- Où s'adresser :**
à la Mairie du lieu de domicile
- Pièces à fournir :**
- un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...),
 - 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
 - le livret de famille propre ou celui des parents ou à défaut, un extrait d'acte de naissance.

Délai d'obtention
environ 1 mois

Durée de validité
10 ans

Passeport

Où s'adresser :

à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir

- un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...),
 - 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
 - 1 timbre fiscal à 60 €
- Joindre obligatoirement votre carte nationale d'identité en cours de validité si elle a été établie par la Sous-Préfecture de Thonon ou à défaut votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.

Délai d'obtention : environ 10 jours

Durée de validité : 10 ans

Extrait d'acte de naissance, de mariage, décès

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2004 pour une inscription effective au 1^{er} mars 2005.

Conditions à remplir pour avoir la qualité d'électeur

- être de nationalité française,
- être âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est-à-dire au dernier jour de février.

Conditions à remplir pour être inscrit sur la liste électorale

Sont inscrits, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

- en règle générale il faut :
 - être domicilié dans la commune de vote ou
 - résider de façon réelle et continue depuis 6 ans au moins dans la commune à la date de clôture de la liste électorale,

c'est-à-dire au dernier jour de février ou

- posséder la qualité de contribuable dans la commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune.

Tu dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Électoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au secrétariat de la Mairie).

Service national : recensement

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune doivent se faire recenser au cours du mois de leur 16^e anniversaire.

Travaux exemptés de permis de construire

La commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures ou les travaux de modification d'une habitation sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable. Sont également concernées les modifications de toiture, les ouvertures de fenêtre, les piscines non couvertes, ainsi que l'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage d'une superficie ne dépassant pas 20 m et prévues sur un terrain supportant déjà un bâtiment.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

Pièces à joindre à cette déclaration :

- un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain,

- notamment par rapport aux voies,
- un plan de masse de la construction coté dans les trois dimensions à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500, faisant notamment apparaître les distances de la construction par rapport aux limites séparatives et aux autres implantations situées sur le terrain,
- un schéma des façades à créer ou à modifier, à l'échelle 1/50 ou 1/100 ou des photographies des façades faisant apparaître l'état existant et les modifications projetées.

S'il s'agit d'une clôture, outre le plan de situation et le plan sommaire des lieux, fournir un croquis de la clôture projetée faisant apparaître les dimensions, la nature et les matériaux à utiliser.

Cette déclaration, accompagnée des pièces jointes, est à déposer à la Mairie contre décharge ou à envoyer au Maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal.

Dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet de la présente déclaration, l'autorité compétente peut faire connaître par un avis motivé qu'elle s'oppose à votre projet ou qu'elle lui impose certaines prescriptions.

Ce délai est porté à deux mois lorsque les travaux projetés nécessitent la consultation d'autres autorités au titre d'autres législations ou réglementations publiques (sites, abords de monuments historiques, autres servitudes d'utilité publique).

L'absence d'opposition dans le délai d'un mois, ou le cas échéant, de deux mois mentionné ci-dessus, vaut accord sur le projet et les travaux peuvent être entrepris conformément à la déclaration déposée.

Mention de l'absence d'opposition ou de la notification de prescriptions doit être affichée sur le terrain par le déclarant dès la date à partir de laquelle les travaux peuvent être exécutés, pendant au moins deux mois et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à deux mois.

Cette absence d'opposition constitue cependant une décision administrative susceptible de recours contentieux formé pour les tiers, dans les deux mois suivant le

début du dernier des deux affichages réalisés, l'un en Mairie et l'autre sur le terrain.

De même, en cas d'illégalité de cette absence d'opposition, une décision d'opposition peut vous être notifiée par l'autorité compétente dans le délai de recours contentieux, cette décision valant retrait de l'absence d'opposition sur le projet.

Les travaux doivent être entrepris dans les deux ans à compter de la date de l'absence d'opposition et ne peuvent être interrompus pendant plus d'un an. A défaut, les effets de la déclaration deviennent caducs.

Il est précisé que l'absence d'opposition est une décision administrative délivrée sous réserve du droit des tiers. Il est donc recommandé au déclarant de s'assurer, indépendamment de sa déclaration, que son projet respecte bien les droits privés éventuels des tiers intéressés, tels que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage.

ATTENTION : les travaux réalisés doivent être conformes au projet autorisé. A défaut, les sanctions pénales prévues à l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme sont applicables.

Les mêmes sanctions sont applicables en cas de travaux réalisés sans déclaration préalable alors que celle-ci était nécessaire.

Coupe d'arbres

Il est rappelé qu'en application du code de l'urbanisme, toute coupe ou abattage d'arbre dans les espaces boisés classés doit faire l'objet d'une demande en mairie.

Plantations

Vous êtes propriétaire d'un parc ou d'un jardin, vous avez des arbres ou vous désirez en planter ; sachez qu'il existe des réglementations.

Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut donc les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative.

I - Règlement :

Les distances de plantations sont indiquées par les règlements et usages locaux et par le Code Civil.

I - 1 Règlements et usages locaux

L'usage local découle d'une habitude ancestrale. S'il est reconnu, il est inattaquable et indiscutable. Il n'existe pas de règlements municipaux et d'usages locaux à Neuvécelle.

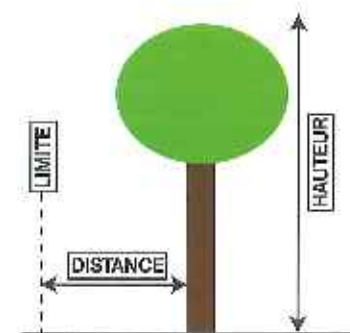
Pour les documents des propriétés privées, on trouve les règlements de lotissement et ceux des copropriétés. N'hésitez pas à demander les renseignements avant d'engager des travaux.

I - 2 Code Civil : articles 671, 672 et 673

I - 2 - 1 Distance

Tout arbre de plus de 2 mètres de haut doit être planté à au moins 2 mètres de la limite.

Tout arbre de moins de 2 mètres de haut (haie par exemple) doit être planté à au moins 50 centimètres de la limite.



Ces dispositions ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- règlement particulier (lotissement, copropriété...),
- convention écrite,
- prescription trentenaire : arbres ayant dépassé la hauteur réglementaire depuis plus de 30 ans,
- destination du père de famille : terrain appartenant à l'origine au même propriétaire et dont la limite nouvelle se trouve à une distance inférieure par rapport aux arbres,
- s'il s'agit d'arbres en espaliers, courant sur votre propre mur sur votre limite, à

Vie pratique

condition qu'ils ne dépassent pas la crête du mur.

• en bordure du domaine public et des réseaux (voir ci-après).

1 - 2 - 2 Les droits de votre voisin

Si vos arbres ou votre haie ne suivent pas ces règles, ne respectent pas ces distances, votre voisin peut vous les faire arracher ou éteindre.

Il est en droit de couper de lui-même les racines dans sa propriété.

Il peut ramasser les fruits tombés à terre chez lui, mais en aucun cas, il ne peut les cueillir sur les branches, même celles dépassant dans sa propriété.

Il peut vous obliger à couper les branches qui dépassent chez lui à l'aplomb de la limite séparative, mais ne peut le faire de lui-même sans votre autorisation.

2 - L'arbre et les réseaux :

2 - 1 Les routes

Nous laisserons de côté le cas des autoroutes et des 2 x 2 voies qui ne nous intéressent pas aujourd'hui à Neuvecelle.

Routes nationales : 7 mètres en aménagement neuf et 4 mètres du bord de la chaussée pour les routes existantes.

Routes départementales et communales : règles du Code Civil, soit 2 mètres pour les plus de 2 mètres de haut et 50 centimètres pour les autres, sauf s'il existe une ligne électrique qui longe la route (voir ci-dessous).

Chemins ruraux : aucune condition.

Dans tous les cas, les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb du bord de ces voies. Les haies doivent être taillées régulièrement afin de ne pas empêcher la circulation des piétons sur les trottoirs et bordures. Dans le domaine de la sécurité, les plantations effectuées dans les carrefours et les virages ne doivent pas entraver la bonne visibilité des usagers.

2 - 2 Les lignes électriques

Les arbres doivent être à 3 mètres de

la ligne s'ils ne dépassent pas 7 mètres de haut et avec un retrait supplémentaire d'1 mètre pour chaque mètre dépassant les 7 mètres. Exemple : un arbre de 10 mètres doit être à 3 + 3 = 6 mètres du bord de la ligne. Au-delà de 10 mètres de distance, la hauteur est libre. Dans tous les cas, les branches ne doivent pas surplomber ou toucher la ligne au risque de provoquer un court-circuit. Attention : des entreprises spécialisées sont là pour ce genre de travail dangereux.

2 - 3 Les voies ferrées

Les arbres doivent être à 6 mètres et les haies à 2 mètres du bord de la voie. Vous êtes tenu d'élaguer les branches dépassant sur la voie. Le propriétaire de la voie peut lui-même procéder au débroussaillage et à l'entretien des arbres vous appartenant sur une bande de 20 mètres, avec votre autorisation.

Suite à ces recommandations indispensables, sachez que vous êtes responsable des dommages que vos arbres pourraient occasionner sur les biens et les personnes. Pensez donc à les entretenir et en particulier à couper ou faire couper toutes les branches mortes avant leur chute.

URGENCES

Rappel des numéros utiles

15 - SAMU

17 - POLICE

18 - POMPIERS

112 - APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Les missions des sapeurs pompiers sont :

- la lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,
- le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de la circulation, malaises ou accidents sur la voie publique ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou

de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité, lutte contre les pollutions accidentelles.

Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente,
- le débouchage d'égout sauf en cas d'inondation ou de danger,
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière,
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau...).

SOCIAL - SANTÉ

Permanence assistante sociale

Mademoiselle CAPIET, assistante sociale, effectue une permanence en Mairie le deuxième jeudi de chaque mois de 9h00 à 11h30. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04.50.83.11.77.

A.D.M.R.

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural Rive Est est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements, s'adresser à ADMR Rive Est route du Chef-Lieu 74500 Lugrin - Tél. 04 50 76 11 41.

Un conciliateur pour le canton d'Evian

Un conciliateur est au service des habitants des 15 communes du Canton.

M. Daniel LAUNOY, nommé par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel, a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à : M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'Evian) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

Antenne de justice

et du droit en Chablais

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sans rendez-vous.

Téléphone : 04.50.17.04.82

Fax : 04.50.71.02.13

Santé :

les adresses utiles à Neuvecelle

Médecins généralistes

CORNET Elisabeth

1075, av. de Milly - tél : 04.50.75.42.24

SPINELLI - HOAN Delphine

1075, av. de Milly - tél : 04.50.75.32.05

Pédicure médicale

DROZ Jeanine

1081, av. de Milly

tél : 04.50.75.74.24 ou 06.61.11.47.97

Kinésithérapeutes

TOUZEAU Emmanuelle et Philippe

1072, av. de Milly - tél : 04.50.74.62.40

Infirmières

Jacqueline JACQUEMIN

Valérie FABRELLO

1062, av. de Milly - tél : 04.50.75.38.75

Pharmacie de Milly

Avenue de Milly - tél : 04.50.70.70.73

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS

SECTION HANDBALL

M. Daniel GAVEL, président

Tél : 04.50.75.48.79

NEUV'GYM

M^{me} Annie SIMON, présidente

Tél : 04.50.75.27.56

LATINO ROCK

M. Yves FORNARA, président

Tél : 04.50.74.67.63

PYRRHOCORAX GRACULUS

M. Hervé BAISAMY, président

Tél : 04.50.74.62.19

CLUB DE L'AMITIÉ

M. Marcel TARRANO, président

04.50.75.20.83

LES PARENTS D'ÉLÈVES

« Lou Nove Chatni »

M. Joël SICAUD, président

Tél : 04.50.75.61.04

LE RESTAURANT SCOLAIRE

M^{me} Sylvaine ALBORINI, présidente

Tél : 04.50.75.61.55

LES DONNEURS DE SANG

BÉNÉVOLES

M. Michel REBET, président

Tél : 04.50.75.34.08

LES TROMPES DE CHASSE

M. Noël ROCH, président

Tél : 04.50.75.15.56

ASSOCIATION PAROISSIALE

« LA NEUVECELLOISE »

M^{me} Marie-France LORIDANT

Tél : 04.50.75.09.14

BIBLIOTHÈQUE LE MARQUE PAGE

M^{me} Arlette FRÉNOUX, présidente

Tél : 04.50.75.59.19

ÉCOLE DU CHAT

M^{me} Jane GATEAU, présidente

Tél : 04.50.75.01.81

L'ATELIER D'ART DE NEUVECELLE

M^{me} Martine SCEAU, présidente

Tél : 04.50.75.33.25

NEUVECELLE LOISIRS CULTURE

M^{me} Mélanie VESIN, présidente

Tél : 04.50.70.03.73

LE JARDIN DES SONS

M. Jean-Pierre MUDRY, président

Tél : 04.50.75.45.60

ACARDIP

M. Denis CROSET, président

Tél : 04.50.75.07.03

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

lundi de 13h à 18h

mercredi de 10h à 12h et de 13h à 18h

jeudi de 13h à 18h

vendredi de 13h à 16h

Tél : 04 50 75 01 77

Dates de prélèvements de sang pour l'année 2005 :

lundi 17 janvier de 17h30 à 20h00

lundi 25 avril de 17h30 à 20h00

lundi 18 juillet de 17h30 à 20h00

lundi 17 octobre de 17h30 à 20h00

Loto samedi 22 janvier

Repas des anciens dimanche 30 janvier

IMPÔTS ET TAXES

Impôts locaux

Les taux d'imposition des impôts directs pour 2004 ont été fixés ainsi :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,07 %
- taxe d'habitation : 10,93 %
- taxe professionnelle : 17,74 %

Taxes de séjour

La Commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-29 du C.G.C.T

Vie pratique

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement. Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que le gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant. Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locations) ceux-ci devront acquiescer eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

Ramassage des encombrants

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 2005, le 13 janvier 2005, le 10 mars 2005, le 12 mai 2005, le 21 juillet 2005, le 8 septembre 2005 et le 9 novembre 2005.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop important, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion tout comme les produits à base d'acide, les hydrocarbures, les peintures, les bouteilles de gaz...

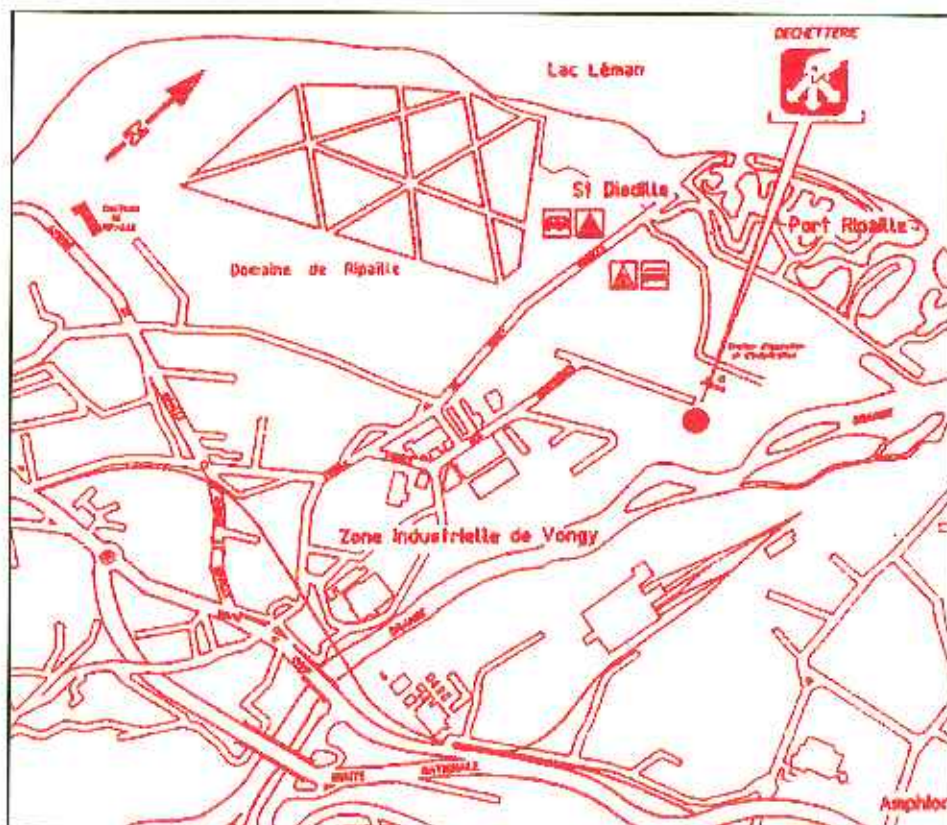
Déchetterie

Les déchets (tailles et gazons, plastiques, papiers cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture de la déchetterie de Vongy :

- Du 1er décembre au 31 mars :
du lundi au samedi de 8h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h30
- du 1er avril au 30 novembre :
du lundi au samedi de 8h00 à 19h00
le dimanche de 9h00 à 12h30

Tél : 04.50.26.21.22 - Fax : 04.50.70.12.54



La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaire sont disponibles en Mairie.

Prix de l'eau

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

- 1 - le prix de l'eau relatif aux consommations du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004 qui s'établit comme suit :
redevance commune : 0,77 €
redevance assainissement : 0,71 €
redevance agence de bassin : 0,27 €
redevance FNDAB : 0,02134 €
la redevance commune est encaissée par le service des eaux de la commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.
- 2 - le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :
diamètre 15 mm : 8 €
diamètre 20 mm : 11 €
diamètre 23 mm : 12 €
diamètre 30 mm : 13 €
diamètre 40 mm : 20 €
diamètre 60 mm : 142 €
- 3 - un abonnement annuel de 22,87 € par compteur.

Évacuation des déchets

Ramassage des ordures ménagères

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : les lundi, mercredi et vendredi à partir de 7h30. Les sacs doivent être posés impérativement le jour même de chaque ramassage et non la veille. En juillet et août, une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7h30.

Récupération du verre et seulement du verre

Il est rappelé qu'il existe 8 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune : Verlagny, Milly, La Verniaz, Parc de l'Abbaye, Grande-Rive, Rond-Point, Chez Granjux et intersection Milly/Chemin de Gravanne. Pas de dépôt après 22h00.

Récupération des bouteilles plastique

Vous pouvez déposer vos bouteilles plastique dans un container prévu à cet effet avenue de Milly.

Environnement

Entretien des cours d'eau

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et, qu'en conséquence, l'entretien leur incombe. Ils doivent assurer le libre passage de l'eau qui elle, ne leur appartient pas : enlèvement des branches formant des barrages (embâcles), entretien des berges.

Entretien des terrains et des haies

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi est-il rappelé que les terrains et parcs d'agrément doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions, il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

Divagation des chiens

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune. Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées, de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon. Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane GATEAU, présidente de l'association «l'École du Chat», tél : 04.50.75.01.81



Usage de matériel bruyant

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la commune de Neuvecelle :

- Les jours ouvrables avant 7 h et après 20 h,
- Les samedis avant 7 h, de 13 h à 15 h et après 20 h,
- Les dimanches et jours fériés (sauf lundi de Pâques et de Pentecôte).



Divers

Parc de Neuvecelle

Le parc de Neuvecelle est un site que la commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature.

Étendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique pour sa faune et sa flore, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le Parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été soutenue par le Conseil Régional de Rhône-Alpes.

la mure bianco

Une équipe professionnelle à votre service

COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS

THONON-LES-BAINS 04 50 71 26 43

Qualité des produits - Possibilité de paiements échelonnés
Carte bancaire / Carte TOTAL Fioul Premier



Le Moulin à Poivre

Route d'Abondance - F - 74500 Neuvecelle
Réservations au Tél. : 04 50 75 21 84
Site Internet : www.moulin-a-poivre.com

M A P

« Changement de propriétaire »
Marie-Pierre & Olivier vous accueillent
toute l'année • Service traiteur
Restaurant avec terrasse • Gril
Spécialités du lac et de nos montagnes
Ambiance conviviale et familiale
Parc arboré avec piscine et jeux d'enfants

EUROVIA

Une société de **VINCI** 

**CHOISISSEZ
LA BONNE ROUTE**

Travaux publics Particuliers

Agence d'Amphion
Tél. 04 50 70 06 90 - Fax 04 50 70 01 06
B.P. 610 - Amphion-les-Bains
74500 Évian-les-Bains

ONET SERVICES

PROPRETÉ - MULTISERVICES



TOUJOURS UN SERVICE

Pariout en France nos spécialistes vous conseillent
ONET SERVICES agence d'Annecy
417, rue Macully - 74330 POISY
04 50 46 37 37

télécopie : 04 50 46 11 68

Antenne d'Annemasse

1, rue des Prairies - 74100 ANNEMASSE

04 50 95 61 02

télécopie : 04 50 95 63 17

www.groupeonet.com



Thierry Kintz

Peinture - Décoration
Revêtement de sol

6, avenue de La Verniaz - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 70 97 16 - 06 07 23 65 64



FONCIA LÉGER

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

Le Front de Lac - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52
Minitel : 3615 Fnaim - Internet : <http://www.fnaim.fr>
e mail : stef.scb@wanadoo.fr



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

Hubert BUISSON

74500 NEUVECELLE
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50



CARRIÈRE

Particuliers et entreprises
Enrochement (mur - rocaille)
Sable, graviers concassés
(matériaux agréés)

26, boulevard du Royal - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 06 70 - Fax 04 50 75 18 53

Hostellerie du Lac

M. et M^{me} P. & N. Henchoz

SPÉCIALITÉS
DE PRODUITS DE SAISONS



158, route du Lac - R.N. 5
Grande-Rive - Neuvecelle
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 02 92
Fax 04 50 75 57 63

MANÈGE EQUI'LIBRE EVIAN



École d'équitation sur poneys et chevaux
Pension de chevaux

364, le Pré des Portes 74500 Neuvecelle
Tél. 04 50 75 65 66 / Fax. 04 50 70 67 49
E-mail : manuel.eichner@wanadoo.fr

Gedimat

des fondations aux finitions

Lombard

EVIAN	EVIAN	THONON
Gare	Pl. d'Allinges	Vongy
04 50 75 02 28	04 50 75 16 26	04 50 71 00 04

Les reconnaissez-vous ?



Année 1956 - 1957



Année 1956



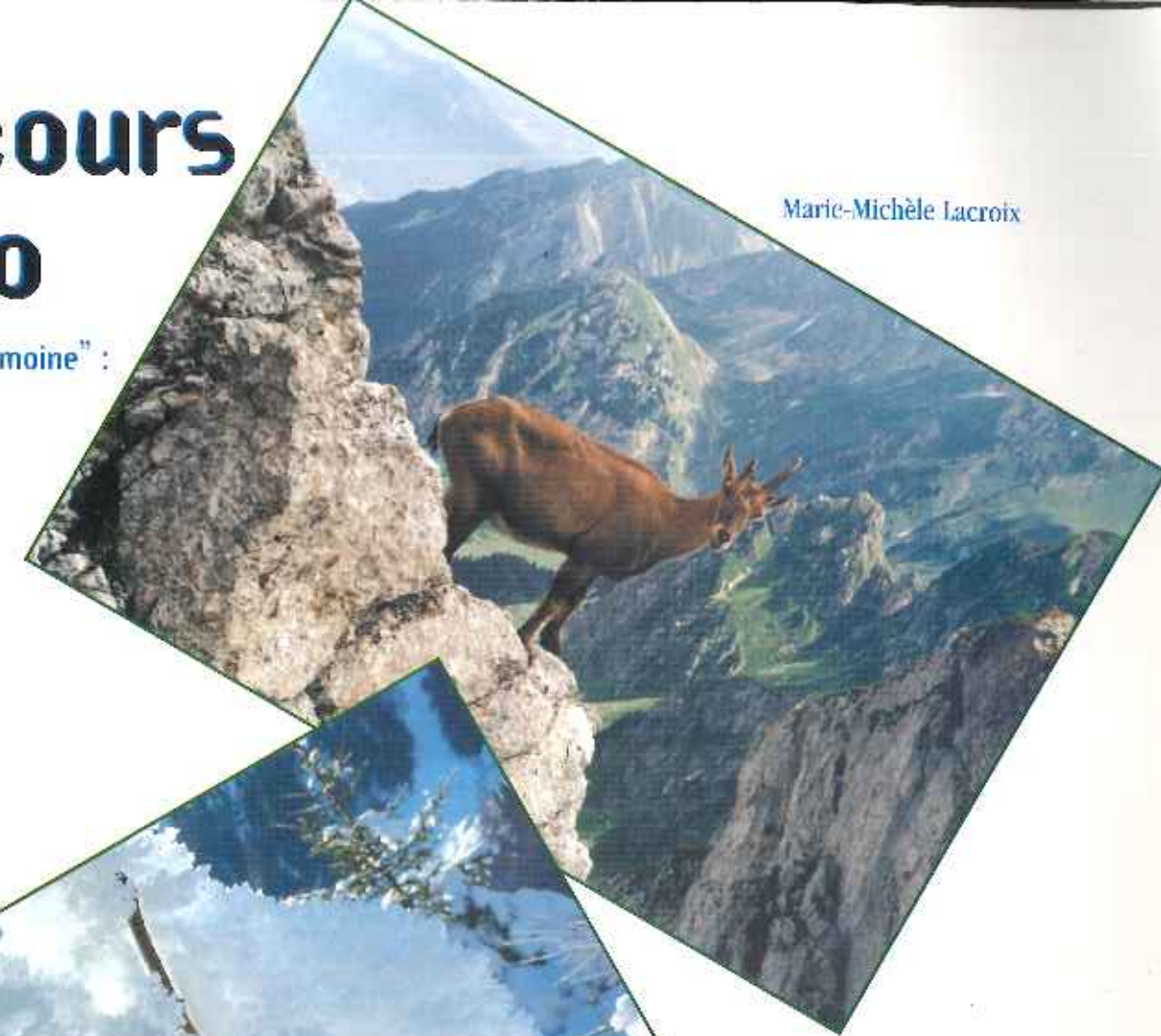
L'équipe de rédaction :
Sabine SANNICOLA - FOREL
Jean-Charles LAZARETH
Jean-Marie LE ROY
Pascal MARTIGNIERE
Louis LUSSIANA
Bruno Barlet

Conception et mise en valeur
Savey Evian Image & Communication
04 50 70 72 39

Impression
Imprimerie BOCHATON
Tirage : 1700 exemplaires

Concours photo

"Journées du patrimoine" :
les gagnants.



Marie-Michèle Lacroix



Patrick Guilhot



Jean-Paul Déclat

